Rédaction et Administration : à Martigny
Imprimerie Commerciale, J. Pillet

N° 18 6me année Le N° 10 cts. 6 pages

Vendredi 2 mars 1934

Le Rhône

Journal d'informations et d'annonces paraissant le Mardi et le Vendredi

Un ● ESSENTIEL... pour monter un ménage est d'acheter un bon mobilier chez
A. ITEN
SION

Tout abonné et son épouse sont assurés d'office contre les accidents
pour fr. 1000.— en cas de décès, fr. 1000.— en cas d invalidité totale et jusqu'à fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Abonnement : 6 mois fr. **3.25,** un an fr. **6.50** (avec « Bulletin officiel », 6 mois fr. **5.25,** 1 an fr. **10.50).** Etranger : fr. **10.50** par an. **Annonces :** le mm., **Valais 6 cts, Suisse 8 cts, Etranger 12 cts** (la ligne a 36 mm. de larg.)
Réclames : Suisse 25 cts, Etranger 30 cts le millimètre (la ligne a 74 mm.). Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal **« Le Rhône »,** à Martigny. Téléph. N° **61.052.** Ch. post. **II c 52.**

Petit voyage au pays des chimères

Les brumes matinales s'étant dissipées, la bise ayant fait trêve un instant, j'ai repris avec ma petite famille les chemins délaissés depuis l'automne.

Dans les creux ombreux il reste encore de la neige, par endroits la route est glacée et le torrent babillard suit son cours sous une couche de glace.

Ce n'est pas encore le printemps, mais l'air est doux, il résonne de mille bruits. On passe près d'une ferme : les poules caquettent allègrement ; il y a dans l'espace un petit air de joie qui fait plaisir.

J'écoute en marchant ce que me raconte mon petit garçon : « Pourquoi l'année dernière, ce creux, dans le torrent, me semblait-il si grand, cette année il me paraît petit ? » — « C'est parce que tu as grandi... »

Nous longions à cet instant un verger où, lorsque j'étais petite, je suivais les vaches que l'on menait paître. Il y avait là un vieux pommier dont le tronc s'inclinait vers la terre, ses branches descendaient très bas et je me souvenais tout à coup que cet arbre était pour moi un refuge ; n'étant pas très brave, lorsqu'une vache s'approchait de moi, vite je grimpais sur l'arbre, me croyant ainsi à l'abri de tout danger et, croquant une pomme que je cueillais, j'oubliais un instant ma frayeur, lorsqu'un souffle chaud venait me rappeler à la réalité. Je ne pouvais comprendre qu'étant si haut perchée, une vache puisse m'atteindre et, vite, avec une branchette je frappais le mufle avide de mes mollets, car dans ma frayeur je ne pensais pas que seuls les fruits succulents attiraient la brave bête.

Je racontais ce petit épisode de mon enfance à mon petit garçon, lui expliquant que pour un enfant tout est grand, tout est merveilleux ; pour moi, ce pommier était pareil à un château fort, comme pour lui l'année dernière, le creux du torrent lui paraissait un gouffre sans fond.

Et je pensais avec un brin de mélancolie à toutes ces choses qui ont enchanté mon enfance et qui disparaissent une à une ; je regardais mon vieux pommier qui s'incline chaque année un peu plus vers le sol et qui bientôt disparaîtra, emportant avec lui un peu de ce passé de mon enfance, un peu de ce temps merveilleux tout peuplé de chimères et je me sentais triste en songeant à tout ce qui avait déjà disparu.

Ma petite fille qui m'observait me demanda soudain :

— Qu'as-tu maman ?

— J'ai fait un voyage au pays des chimères, lui répondis-je avec un soupir.

— Oh ! raconte, maman, c'est comme une histoire, s'écria mon petit garçon.

Alors, poursuivant ce chemin tout peuplé de souvenirs d'enfance, j'ai réveillé en passant toutes mes chimères endormies.

Février 1934. *Anilec.*

L'empereur « Tranquillité et Vertu »

A Jsinkin, le roi Pou-Yi a été proclamé empereur du Mandchoukouo.

La proclamation de Pou-Yi empereur a eu lieu jeudi matin. La cérémonie s'est déroulée selon le rythme militaire. Pou-Yi, qui prend le nom de Kang-Teh, c'est-à-dire tranquillité et vertu, s'est rendu à l'autel qui avait été spécialement érigé. Il est monté jusqu'à la troisième des six marches de marbre que constituait l'édifice et a prié selon la tradition. L'esprit des dieux est entré en lui. Il a allumé un feu afin que les volutes de fumée emportent ses prières. On lui a remis de l'encens et une pièce de toile indigène. La brève solennité de la proclamation, qui dura à peine un quart d'heure, était terminée.

Bien que le nouvel empereur ait prit le nom de Tranquillité et Vertu, il a dû se rendre à la cérémonie dans une auto blindée, ce qui n'est guère rassurant.

Togal

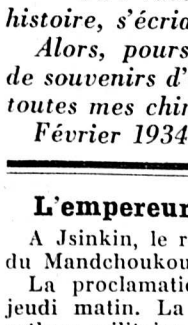

est d'un effet sûr et rapide contre **rhumatisme, goutte, sciatique, maux de tête, névralgies** et **refroidissements.** Le Togal excrête l'acide urique et tue massivement les microbes. Plus de 6000 attestations de médecins! Un essai vous convaincra!

Les pierres du foyer

Afin de ne pas faire mentir son nom, sans doute, M. le conseiller d'Etat Braillard, de Genève, vient de crier fort mal à propos.

En effet, par une communication qui a fait le tour de la presse, le public a su que ce magistrat avait des idées fort précises en architecture et qu'il tenait à les imposer à ses administrés.

Dorénavant, sera seul autorisé à Genève le style international et bolchévik, où le ciment armé est dieu, ce style qui n'admet que le cube ou une juxtaposition de cubes accôtés les uns aux autres sans art et sans aucune symétrie. Tel est le bon vouloir de M. Braillard.

Tant pis si cela ne fait pas l'affaire de tout le monde, en particulier de son collègue M. le conseiller d'Etat Casaï dont l'important commerce de bois de construction risque fort de subir les contre-coups de cette mesure ; tant pis encore pour les charpentiers, menuisiers, couvreurs et autres gens de métier qui ont gagné leur vie avec l'ancien mode de construction et que la décision du chef d'Etat socialiste risque de jeter sur le pavé. Si les citoyens de la grande Genève ne s'accommodent pas des logis nouveau modèle, il n'y a pas lieu de s'en soucier. Et si les rives du bleu Léman sont enlaidies par des bâtisses qui font songer aux casernes, qu'est-ce que cela y fait ? Après tout, une maison n'est pas affaire de sentiment, que diable !

Evidemment, c'est bien là qu'on reçoit la vie, que l'on s'initie aux mystères sacrés de l'existence, qu'on souffre et qu'on espère, que l'on aime et que l'on meurt. Mais, en somme, ce ne sont pas là choses qui se vendent ou s'achètent : par conséquent, elles n'ont aucune valeur intrinsèque et il est permis d'en faire fi.

Voilà pourquoi il est fort logique de créer une maison type, sur laquelle seront calquées toutes les autres, toutes celles que l'on édifiera dans la ville, dans le canton et... mais oui, pourquoi pas, dans le monde entier ; Genève étant la capitale des nations, peut bien prétendre à donner le ton. Maison idéale où chacun aura son cube d'air, sa baie carrée, son balcon en béton. Toutes les chambres, tous les appartements seront pareils. Leurs occupants le seront aussi. L'idéal de demain, n'est-il pas que nous soyons tous pareils, tirés en séries et numérotés, car les numéros c'est bien plus pratique que les noms.

Eh bien ! non ! cela ne sera pas ! On a déjà donné trop de coups de griffes au paysage ; trop de laideurs se sont édifiées jusque dans notre beau Valais. Certaines de nos cités n'ont que trop sacrifié à l'art moderne sous prétexte d'hygiène, de confort et de commodité, mais en réalité plutôt à cause d'un snobisme stupide, d'un désir bête d'originalité. Quelques-uns de nos plus beaux sites ont été enlaidis pour toujours ; et l'on est même venu jusque dans nos montagnes, élever de soi-disant monuments de cet art décadent qu'on veut nous imposer.

Or, il est temps que ce sacrilège finisse Comme l'a si bien dit Camille Mauclair, « l'art vit avant tout de fantaisie, de liberté et d'indépendance », c'est pourquoi il n'est pas tolérable qu'on veuille ainsi museler les artistes, car on étouffera par le fait même le génie qui cherche à se manifester, la beauté qui se renouvelle sans cesse. Respectons la maison que nous chercherons à remplir de souvenirs. Ceux-ci seront autant de précieuses sources dans lesquelles nous retremperons notre courage lorsque, sur l'âge, nous nous blottirons frileusement au coin du feu.

En faisant dire avec un soupir de mélancolie à une fillette de la ville : « Hélas, chez nous les maisons n'ont pas de galetas ! » le doux poète qui signe *Anilec* et qui rappelle si souvent dans ce journal les choses du passé, ne nous a-t-il pas révélé tout le charme et le mystère des vieilles maisons de jadis ?

Non, il ne faut pas que la maison, qui évoquait dans nos âmes d'enfants l'idée de refuge inviolable, d'abri personnel et intime, de blottissement sacré, perde son sens charmant, son visage, son âme pour devenir quelque chose de commun et par conséquent de banal et de vulgaire.

Cette lumière profuse qui aujourd'hui inonde les appartements, exclut par le fait même un élément de beauté : cet attrait secret qu'offrent les coins d'ombre où les rayons tamisés ne parviennent pas à dissiper un certain mystère dans lequel on se complait volontiers.

Le mobilier moderne s'adapte à merveille à la bâtisse. Rien que des lignes droites : des caisses, des tubes d'acier, des arêtes tranchantes. Tout brille, mais tout est si froid que les cœurs eux-mêmes se glacent. A quoi bon, d'ailleurs, cette chaleur intime que communiquaient les logis d'autrefois ? On n'habite pas les maisons modernes : on passe son temps à l'atelier, au bureau, au club, au restaurant...

Mais nous, qui croyons encore au bonheur de la famille, conservons les meubles de jadis, taillés au cœur du noyer sous lequel se sont abrités nos ancêtres. Meubles créés par un artisan qui y a mis son cœur et vous a donné un peu de son âme ; vieux bahuts, coffres où l'on a sculpté avec amour des scènes naïves, vous nous parlez du passé, de l'aïeul, de notre jeunesse, voilà pourquoi nous vous garderons toujours un culte sacré. Et en songeant aux souvenirs que vous nous rappelez, nous comprenons mieux les vers du poète :

> Objets inanimés, avez-vous donc une âme
> Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Construisons encore dans nos villages des chalets rustiques, sur les façades desquels les passants liront des inscriptions naïves ; des chalets de mélèze aux toits couverts de grosses dalles du pays qu'envahiront la mousse, la joubarbe et les orpins ; toits de pierre et non de métal ou de ciment.

Et dans nos cités de plaine, bâtissons des maisons de pierre, coiffées d'un toit d'ardoises grises. Suivons le progrès, sans doute ; utilisons les matériaux modernes, mais n'en soyons pas les esclaves. Les exigences du moment et les découvertes de la science ne nous obligent pas à renier une tradition et des coutumes qui donnent à notre pays son caractère et sa personnalité.

Nous voulons des villages plus propres et plus gais. Nous souhaitons plus d'ordre dans nos rues et sur nos places publiques ; moins de fumier qui s'étale et se perd ; plus d'air dans nos maisons.

Mais nous voulons aussi conserver à la patrie son visage particulier, beau par sa simplicité même et son austérité. Nous ne voulons pas d'un urbanisme utilitaire et banal. Nous nous refusons à disperser les pierres du foyer qui nous parlent un langage éloquent et vigoureux inspiré de sentiments d'ordre, de saines traditions, de religion et de patrie, en un mot de tout ce que l'on sape aujourd'hui et qui pourtant a fait la force des pays et de la société elle-même.

C. L...n.

D'un roi à l'autre

On trouvera dans l'« Illustré » du 1er mars une abondante série de photographies se rapportant aux obsèques du regretté roi Albert — un grand ami de la Suisse — et à l'avènement de son fils. Citons en outre : l'affaire Prince, une expédition suisse en Angola, une chasse au « renard » en hiver, le film « Pêcheur d'Islande », le théâtre de la Scala à Milan, la chronique de lettres romandes par Gaston Bridel, la page de la mode, les résultats du concours des 22 Suisses, etc.

BRULEUR PERFECTIONNÉ OLEO
ATELIERS H. CUÉNOD SA CHÂTELAINE-V. près GENÈVE
OLEO
CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU MAZOUT
SILENCIEUX SÛR, PRÉCIS ÉCONOMIQUE
Cuénod
CUÉNOD-WERKE A.G. SIHLPORTE LÖWENSTR. 5 ZÜRICH

Les deux impérialismes

Toute avance est marquée d'arrêts et de secousses inévitables. Les Etats-Unis et le Japon en offrent la preuve. Les premiers subissent une crise de croissance et tâchent de l'enrayer par un remède aussi héroïque que dangereux : la dévaluation du dollar stabilisé ensuite à un prix susceptible de soulager lès fermiers endettés et de ranimer le commerce d'exportation. Le second se défend par un abaissement extraordinaire du prix de revient qui lui permet déjà, malgré les tarifs douaniers, de concurrencer la vieille Europe sur son propre marché. Et il est à craindre que l'essor formidable de ce monde nouveau ne consacre, avant la fin du siècle, l'affaiblissement et le déclin de l'Europe, perdue de haines et de nationalisme exacerbés, vouée à la recherche des seules jouissances matérielles, signe de régression de l'esprit et de déchéance intellectuelle.

Une époque où l'on voit des guerres monstrueuses déchaînées pour l'asservissement d'un idéal de domination universelle, le mépris des contrats s'étaler avec un cynisme effrayant, les oppositions économiques et politiques dresser les uns contre les autres des peuples qu'un souci commun du danger devrait réunir ; une époque où le muscle est mieux rémunéré que le cerveau et où de grands pays entretiennent des armées de chômeurs — tout cela constitue un phénomène déroutant et qui mérite la plus sérieuse attention. Comment oublier que des civilisations naissent, grandissent et disparaissent, ne laissant après elles que des ruines enfouies sous le sable ou sous la jungle ?

Le panaméricanisme ou impérialisme yankee rêve l'élargissement d'un champ d'action à la mesure de son orgueil : « La doctrine de Monroe, disait Roosevelt, est susceptible de toutes les applications qu'on veut en faire. » Cette doctrine, qui satisfait à la fois les tendances sentimentales et les intérêts matériels de l'oncle Sam, vise, en réalité, à établir la suprématie économique et morale des Etats de l'Union sur les deux Amériques et ailleurs encore.

L'impérialisme japonais, de son côté, se déploie de Sakhaline à Formose et fait des trois mers chinoises un lac nippon. S'il a ravitaillé la Russie en munitions pendant la guerre, c'est à la condition d'avoir les mains libres en Chine. Les circonstances peuvent retarder la conquête pacifique du Céleste Empire par le Japon : n'empêche que c'est une éventualité de demain. Les capacités techniques du petit Jap, sa puissance de travail et le bas prix de sa main-d'œuvre rendent inopérantes toutes tentatives de lui ravir la meilleure part du marché chinois.

Ces deux impérialismes devront, ou s'accorder, ou se heurter. Mais tandis que les Japonais alignent un accroissement de naissances de 2 millions par an, la population strictement blanche des Etats-Unis n'augmente que faiblement. Quatre-vingts millions de blancs, en chiffres ronds, contre 25 millions de noirs dont le nombre s'amplifie au point qu'on prévoit, avant la fin de ce siècle, une population de soixante à quatre-vingts millions de sujets. A supposer que cela soit possible, ils renforceraient d'autant les 120 millions de noirs africains, sur lesquels l'Islam étend sans cesse son influence. Ne pas oublier que les bruns de l'Afrique du Nord, au même titre que ceux d'Asie, tendent à secouer le joug de l'Europe, qui a déjà perdu l'Asie Orientale jaune. Que sera-ce quand la Chine, déjà surpeuplée, sera industrialisée ? Qui dit industrialisation, dit accroissement de population.

En attendant, la dénatalité blanche ne sévit pas seulement aux Etats-Unis. Elle sévit en Europe, en Australie, en Afrique du Sud, partout. Quant à l'Amérique latine, ce qualificatif n'existe déjà plus que de nom, sauf en Argentine, au Chili, dans l'Uruguay. D'année en année la population blanche décline pour être remplacée par des peaux de plus en plus foncées...

R. L.

Une auto dérape : trois tués

Quatre autres occupants grièvement blessés

Une automobile transportant six voyageurs a dérapé sur la neige et s'est renversée près de Bilbao (Espagne). Trois voyageurs ont été tués et trois autres, ainsi que le chauffeur, sont grièvement blessés.

POUR MADAME

La cuisine

Uu menu de saison

Crème de céleri. — Peler du céleri-rave de façon à en avoir 400 grammes environ. L'émincer en même temps que quelques branches de céleri et un oignon de belle taille.

Mettre le tout dans du beurre et laisser mijoter tranquillement sur le coin du fourneau pendant 15 minutes, en couvrant bien la casserole. Ajouter alors un peu moins d'un litre d'eau chaude, saler et laisser bouillir à petit feu pendant 40 minutes.

A ce moment retirer le céleri au moyen de l'écumoire et le passer au tamis. Allonger la purée avec un peu d'eau de cuisson et un verre et demi de lait. Faire bouillir un instant, ajouter, hors du feu, un bon morceau de beurre, une tasse de crème et servir avec des petits croûtons frits au beurre.

* * *

Mousse de crevettes. — C'est un petit hors-d'œuvre, très fin de goût et facile à préparer. Il faut seulement prendre le temps de décortiquer une livre de crevettes ; mais on peut aussi les acheter toutes décortiquées, à condition de les prendre chez un poissonnier qui a toute votre confiance. Les piler de manière à obtenir une fine purée, mêler 150 grammes de beurre très frais. Faire chauffer à feu très doux en incorporant à mesure 125 grammes de crème fraîche. Avoir grand soin de ne pas laisser bouillir. Tenir prête, à côté, une purée de champignons préparée avec les têtes seulement de champignons, lavées, essuyées, passées au gros tamis, sautées au beurre et additionnées de deux ou trois cuillerées de béchamelle complétée de crème fraîche. Mettre les crevettes dans des petits moules individuels. La purée de champignons par dessus, et servir aussitôt.

* * *

* * *

Escalopes flambées. — Dans du beurre, à feu gai, faire revenir des escalopes de veau, finement taillées, battues, salées et poivrées. Diminuer le feu, couvrir la sauteuse et laisser mijoter un instant. A ce moment, faire chauffer dans une petite casserole un peu de cognac et verser le tout flambant sur les escalopes. Faire un petit roux avec farine, beurre et consommé et l'ajouter aux escalopes. Laisser cuire doucement et lier au moment de servir, avec une cuillerée de crème fraîche.

* * *

Endives au gratin. — Mettre les endives coupées en morceaux dans une casserole. Ajouter un peu de sel et se bien garder de mettre de l'eau. Les endives en rendront elles-mêmes tellement qu'il faudra encore les égoutter une fois cuites. Préparer une béchamelle assez épaisse et abondante, dans laquelle on mettra du gruyère râpé. Y mêler les endives et verser dans un plat à gratin. Saupoudrer de fromage et faire dorer au four.

Pour une reliure adressez-vous à **J. SUTER-SAVIOZ, SION** - Planta

Chronique de la mode

TAILLEURS DE DEMI-SAISON. — Sur quels modèles se fixeront vos préférences parmi les manteaux et tailleurs de la saison dont les aspects sont si divers ? Qui dira ceux qui connaîtront la vogue irrésistible ? Sera-ce le manteau cintré épousant la silhouette ou le trois quarts ample et vague ? La petite jaquette appuyée au buste ou le mantelet décollé ?

Tous s'offrent à notre choix, sachons discerner ce qui sied le mieux à notre genre de taille et à notre type. Vous noterez maint détail nouveau, dans les arrangements d'encolures : les uns, sans cols, permettent l'adjonction de cravates ou d'écharpes variées, les autres à grand col plat et dégagé, certains montent droit et enserrent le cou, ou sont au contraire évasés.

Saurait-on d'ailleurs concevoir un trousseau féminin qui ne comporterait pas de manteau ? Complément indispensable de toutes nos toilettes, on peut l'interpréter soit comme partie d'un ensemble, soit comme accompagnement de plusieurs robes ou s'adaptant à des circonstances définies et différentes. L'impression « d'ensemble » est obtenue par des accessoires faisant écho à la couleur, à l'allure générale du manteau qui, plus que la robe, en commande le choix.

C'est sous un joli manteau que finissent discrètement les robes qui furent fraîches et charmantes et que s'abritent des élégances imposées par certaines circonstances et qui ne sont pas faites pour la vue.

* * *

POUR NOS FILLETTES. — Entre 10 et 15 ans, les fillettes passent par un âge dit « ingrat ». Peu d'entre elles y échappent. Les mamans sont parfois bien hésitantes sur la manière de les habiller durant ces années difficiles. A cet âge les petites filles sont presque toutes ou trop « rondes » ou trop maigres : il faut étoffer les unes, amincir les autres.

Naturellement, l'obligatoire simplicité qui leur convient n'exclut ni recherches, ni coquetterie. Les lignes nettes et sobres, de jolis détails suivent de la mode les directives essentielles. Les tissu nouveaux seront choisis dans une irréprochable qualité pour résister à ce que cet âge a encore de turbulent et de peu soigneux ; tons neutres et foncés seront préférés pour le « tout aller ». Mais une cravate, un col, un nœud clair ou de tons vifs les égaieront. Quant à la forme, manteaux, tailleurs et robes sont des diminutifs des nôtres.

* * *

APERÇUS. — Les fourrures rases, loutre, agneau et lapin rasés, breitschwantz, rat musqué dont l'aspect est plus printanier, restent grandes favorites pour nos manteaux de demi-saison. On a imaginé d'intéressantes dispositions à propos des garnitures de fourrure interchangeables, garnitures d'une élégance pratique s'il en fut, puisque vous pourrez les supprimer dès que les jours deviendront chauds.

La mode excelle dans ces combinaisons. Grâce à d'ingénieuses transformations, vous ferez d'un confortable manteau d'hiver, un charmant manteau de printemps plus léger.

Sommes-nous devenues plus frileuses, habituées au chauffage central ? Quoi qu'il en soit, au théâtre, pour le dîner, pour le bridge, le restaurant, on met presque toujours sur la robe décolletée un petit vêtement : une écharpe, une cape de même étoffe que cette robe, et souvent, cette année, un vêtement court en lamé, en velours, fréquemment tout en fourrure.

Un tissage en relief, ou semé de motifs, un discret mélange de métal ou d'angora, ou de tons différents, apportent la note nouvelle aux lainages, toujours extrêmement souples, utilisés pour les petites robes : jerseys, angoras, crépons. La coupe en biais augmente encore cette souplesse en bien des modèles.

Les jupes droites, peu amples, n'offrent qu'un intérêt secondaire. Il n'en est pas de même des corsages où les empiècements, les volants en épaulettes multiplient les effets élargissant les épaules. La coupe des manches a une égale importance et continue à suggérer des idées neuves et amusantes. **Micheline.**

Une grenade fait explosion

Un habitant d'un village situé près de Varsovie avait trouvé dans un fossé une grenade qu'il emporta chez lui, où il tenta de la démonter. L'engin fit explosion, tuant le villageois et quatre enfants. Neuf autres enfants furent grièvement blessés.

VALAIS

Bovernier

Nouvelle liste des dons reçus en faveur des sinistrés

Commune de Bagnes fr. 1054.10; Commune de Sierre 200.— ; Commune de Chalais 53.— ; Commune d'Evolène 60.— ; Commune de Vissoie 50.— ; Commune de Chandolin 50.—; Commune de Saillon 50.—; Charles Balma, Martigny, 50.— ; Commune de Grimentz 48.20 ; Commune de Veysonnaz 40.— ; Commune de Mollens 30.— ; Commune de Saas-Almagel 20.— ; Commune de Greich 21.— ; Commune d'Ulrichen 50.—; Commune de St-Gingolph 40.50 ; Commune de Steinhaus 20.— ; Commune de Randa 20.— ; Commune de Blitzingen 100.— ; Commune d'Eisten 100.— ; Commune de Martisberg 15.— ; Commune de Naters 100.— ; Commune de Venthône 82.40 ; Commune de Vouvry 326.— ; Collecte du Cercle Valaisan à Genève, 300.50 ; Anonyme, Martigny-Ville, 100.—.

Nous présentons nos sincères remerciements à tous les généreux bienfaiteurs. Le Comité.

Miège. — Accident mortel.

A mi-février, M. Alexis Clavien, 70 ans, de Miège sur Sierre, conduisait à travers le village un char attelé d'une génisse ; celle-ci fit un écart et M. Clavien tomba sous le véhicule qui lui brisa une jambe et lui meurtrit gravement les intestins. Il vient de succomber à l'hôpital de Sierre, après une longue semaine de souffrances.

Chamoson — Conférence de M. H. Berra

(Corr.) — Dimanche après-midi, à Chamoson, dans la salle du Cercle paroissial, M. Henri Berra, député à Genève et chef du mouvement chrétien-social de cette ville, a développé dans une conférence le sujet qu'il a traité le même soir à Sierre et dont le « Rhône » a parlé dans son numéro de mardi.

A Chamoson, l'exposé de M. Berra a été écouté attentivement par un auditoire évalué à environ 250 personnes appartenant à des milieux politiques différents. N'ayant pu assister à cette causerie, il nous revient par des personnes dignes de foi que la conférence du député chrétien-social a rencontré l'approbation quasi unanime de son auditoire.

M. Berra avait été présenté en termes choisis par M. le Rd curé Praz, desservant de la paroisse de Chamoson, tandis que M. André Gaillard, président du Cercle local, remercia le conférencier en termes non moins bien sentis. Z.

P.-S. — Des comptes rendus publiés à propos de la conférence de M. Berra à Sierre et Chamoson, il paraîtrait que la question de la loi sur la protection de l'ordre public n'aurait pas été soulevée dimanche.

Alors, que conclure ?

Décisions du Conseil communal de Monthey

Sur le préavis de la Commission des constructions, le Conseil accorde les autorisations suivantes :

1. à M. Julien Guédon, de transformer les combles de son bâtiment sis à l'avenue de France ;
2. à M. Hermann Lecoultre, de construire un balcon avec porte-fenêtre au 3me étage de son bâtiment à la rue du Château ;
3. à M. Adolphe Massmunster de construire une maison d'habitation aux Grands Glariers ;
4. à M. Ernest Siegenthaler de construire un chalet au lieu dit « Pélaz » ;
5. à M. Henri Puippe de construire un chalet à Vers Ensier ;
6. à M. Elie Boissard de construire un hangar au nord-ouest de son atelier au Cottert.

— Le Conseil procède à l'adjudication des travaux de réfection du bâtiment des Postes.

— Il arrête comme suit les redevances à percevoir pour l'année 1934 pour les distributeurs à benzine installés dans la localité : 1. Meynet, distr. Socal, fr. 50.— ; 2. Gaillard, distr. Noba, fr. 30.— ; 3. Guillard, distr. Socal, fr. 50.—; 4. Hôtel des Postes, distr. Shell, fr. 100.— ; 5. Bonzon, distr. Standard, fr. 50.— ; 6. Rossier, distr. B. P., fr. 30.— ; 7. Lattion, distr. Standard, fr. 60.— ; 8. Jost, distr. Shell, fr. 50.— ; 9. Deléglise, distr. B. P., fr. 30.—.

— Le Conseil autorise le Cercle catholique à organiser un loto dans son local et au cours d'une soirée privée, à la condition que, conformément au règlement communal sur les lotos, il dépose des comptes justifiant sa requête.

— Il décide de mettre à l'enquête une demande de M. Adrien Rouiller d'obtenir une concession de café pendant 4 mois, de juin à septembre, à son chalet sis à la Combaz.

— Le Conseil décide d'exécuter les travaux de dragage du Rhône qui ont un caractère d'urgence, la Commune pouvant s'exposer en les différant à des dommages-intérêts.

Le coût total des travaux s'élève à fr. 14,000.—, somme à répartir comme suit :

40 % à la charge de la Commune,
60 % à la charge de l'Etat et de la Confédération.

Monthey, le 26 février 1934.

L'ADMINISTRATION.

Nouveau député

M. Paul Darbellay, à Liddes, député suppléant de la liste conservatrice, est proclamé député en remplacement de M. Camille Pouget, nommé juge cantonal. Les candidats députés ayant tous été nommés lors des élections, M. Paul Darbellay venait en tête des suppléants pour le nombre de suffrages attribués à ces derniers.

La commune de Liddes aura ainsi deux députés.

Conférences agricoles

Les administrations communales ou sociétés qui désireraient avoir une conférence sur un sujet agricole sont priées de s'annoncer jusqu'au 15 mars prochain au Secrétariat des Stations agricoles à Châteauneuf, en désignant le sujet choisi et, le cas échéant, le conférencier désiré.

Une vieille affaire

Le crime de Ried-Brigue

En automne 1893, le village de Ried-Brigue était en émoi. On venait de découvrir sous un tas de feuilles le corps d'une jeune fille de 26 ans, Mlle Thérèse Zen-Klusen, qui y avait été placé par un inconnu. Qui donc avait pu commettre un crime aussi abominable ? Il ne fallut pas longtemps pour découvrir le coupable.

Depuis la mort du père, des disputes continuelles éclataient au foyer Zen-Klusen. L'aînée de la famille, Crésence, fille peu intelligente et irascible, prétendait que son père — qui était veuf — lui avait laissé tout l'héritage à l'exclusion de tout droit pour ses frères et sœurs. Quelque temps après la mort du père, elle avait chassé sa sœur Thérèse de la maison après une vive altercation qui faillit dégénérer en bagarre.

Or, Thérèse revint quelque temps après chercher le linge de corps qu'elle n'avait pas eu le temps d'emporter. La malheureuse ne devait pas s'en retourner vivante. Au cours d'une explication, Crésence l'assomma sauvagement en présence de leur jeune frère et traîna le corps sous un arbre, non loin de la maison, pour faire croire à un accident, puis elle le recouvrit de feuilles mortes, ce qui n'était pas précisément une preuve d'intelligence...

LES ALIMENTS sont la richesse de la basse-cour.
Avec ça, les poules pondent !
Les réclamer à votre fournisseur, ou au seul concessionnaire pr le Valais :
Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion
SCHWEIZER EI SEG OEUF SUISSE
Tél. 13

La meilleure des **machines à coudre**
Conditions de paiement très avantageuses
Cl. MEYNET
Monthey

La crème **PERFEX**
LE CIRAGE A PRIMES
rend vos souliers **durables imperméables brillants**
Exigez-le de votre fournisseur

LES ENFANTS QUI MOUILLENT LEUR LIT seront promptement et radicalement guéris par l'emploi de l'
Urosan
d'après le Dr FASSBIND
Prix fr. 3.50
Le seul véritable se trouve à la
Kronen - Apotheke
OLTEN 11

Feuilleton du journal « Le Rhône » 19

Evelyne aux douces mains

par JEAN CARLA

Mais non, il voulait croire plutôt à une innocente coquetterie d'enfant timide qui craint de déplaire à l'époux qu'on lui avait dépeint jeune et séduisant. Bah ! il saurait la rassurer. Il revoyait la silhouette harmonieuse, la taille souple, le port de tête d'une grâce aristocratique. Certes, il ne s'attendait pas à trouver ainsi Miss Maxwell et, tout à coup, en pensant à son attitude durant leurs fiançailles, il eut l'intuition de ce qu'avait dû souffrir la fière jeune femme. Comme son prompt acquiescement à rester pour elle un étranger, durant toute cette période, avait dû la décevoir ! Peut-être avait-elle pensé qu'il la dédaignait et même la méprisait.

Le jeune gentleman éprouvait un malaise désagréable.

Cependant, il ne pouvait tarder davantage à rejoindre sa femme ; elle devait savoir Me Dennyck parti, et elle l'attendait, sans doute. Une minute encore, il resta immobile, puis, passant sa main sur son front, lentement, il se dirigea vers sa porte, il l'ouvrit, la referma... hésita... puis, avec un sourire railleur à son adresse, il se dirigea vers l'appartement de Lady Crosbury.

Il ne pouvait pénétrer chez sa femme, sans se faire annoncer. Il se rendit dans le petit salon pour sonner une femme de chambre. La porte repoussée, il s'arrêta, interdit ; un battement précipité de son cœur lui coupa une seconde la respiration : Evelyne était devant lui !

Il pensait avoir le temps de se composer une attitude, et voilà que sans avoir pu chasser la mélancolie de son regard, il était obligé de s'avancer jusqu'à elle, de lui prendre la main, de lui sourire. Et le plus surprenant, c'est que ces gestes, il les fait naturellement ! C'est qu'il y a dans les grands yeux qui le regardent une expression douce, attendrie, accueillante, qui le rassure et instantanément dissipe sa gêne.

— Evelyne... murmura-t-il.

— Me Dennyck est donc parti ? questionna la jeune femme.

— Depuis un instant déjà ; il n'a point voulu vous déranger et m'a chargé de vous présenter ses hommages.

— Cher vieil ami ! J'aurais aimé à lui serrer la main, mais Jack était avec moi.

— Et Jack a déjà regagné son ermitage ?

— Ses malades, son laboratoire l'attendent.

— Evelyne, je sens avec plaisir que votre frère et moi sympathiserons. Jack m'a paru un homme tout à fait remarquable ! Mais ne restons pas ainsi debout, dit Harold, en entraînant la jeune femme vers un fauteuil et attirant un siège pour lui tout près d'elle.

— N'est-ce point étrange que vous habitiez dans cette partie du Surrey où j'ai moi-même passé mon enfance ! murmura-t-il pensif. Peut-être connaissez-vous Crosbury Manor ? Savez-vous pourquoi je l'ai quitté ? demanda-t-il, sans attendre une réponse qu'Evelyne, dont le cœur battait follement, n'aurait pu lui faire. Me Dennyck a dû vous raconter, je l'en avais prié d'ailleurs. Je ne m'entendais pas avec mon père. Je ne voudrais point, Evelyne, que vous vous fassiez une trop bonne opinion de moi. J'ai commis beaucoup de sottises, et je n'ai point eu la courage de reconnaître mes torts. Je suis un orgueilleux ; du moins, je l'étais — rectifia-t-il avec une légère amertume dans la voix. C'est vous maintenant qui avez le droit d'être orgueilleuse, je suis votre obligé, Evelyne !

— Ne parlons point de cela... interrompit vivement la jeune femme.

— Cependant, il le faut, car je ne pourrais vous exprimer ma reconnaissance...

— Vous ne me devez aucune reconnaissance, Lord Crosbury ; je n'ai agi que selon nos conventions.

Harold sourit.

— Oui — fit-il — un titre contre une fortune, n'est-ce pas ? Mais, permettez-moi de croire, qu'il y avait autre chose que l'ambition d'un titre dans votre acte généreux. Vous aviez entendu parler de moi peut-être par Me Dennyck. Cet ami de ma famille est aussi le vôtre, il a pu vous dire que, malgré mes sottises et mon terrible orgueil, je ne suis pas un méchant garçon.

— C'est vrai, Me Dennyck m'a parlé souvent de vous, put répondre sans mentir Evelyne, une lueur de malice dans les yeux.

Harold eut une expression attendrie :

— Et parce que vous êtes très bonne, vous avez voulu me sortir de l'ornière.

— C'est un peu vrai, plaisanta Evelyne, heureuse de pouvoir détourner si bien les soupçons de Harold.

— Je vous remercie... murmura celui-ci.

Il saisit de nouveau la main de la jeune femme et la porta à ses lèvres et, au lieu de la laisser retomber, il la garda dans les siennes.

Et tandis qu'Evelyne, un peu tremblante, n'osait la lui reprendre, il pensait tout bas que cette petite main frêle qui avait paru si douce à ses lèvres, devait posséder un charme tout puissant, un charme irrésistible, qui émanait d'elle, car à leur contact il se sentait apaisé, en confiance. Cette même impression, il l'avait ressentie quand, après avoir échangé l'anneau nuptial, la main dans la main, ils avaient descendu les marches de l'autel.

— Evelyne ! fit-il tout à coup. Evelyne, vous ne me croiriez pas, si je vous disais que je vous aime... et vous auriez raison... Je suis trop loyal pour simuler l'amour ; je ne vous connais que depuis ce matin, ou plutôt depuis un instant, oui, depuis que j'ai pénétré ici ! fit-il, un peu ému.

— C'est bien court, en effet, pour éprouver autre chose qu'une aimable indifférence, plaisanta Evelyne, dont le cœur battait à grands coups.

(A suivre.)

C'est là que des passants découvrirent l'infortunée Thérèse. Comme de juste, les soupçons se portèrent sur Crésence qui finit par faire des aveux complets, confirmés en tous points, d'ailleurs, par son jeune frère, témoin de l'épouvantable drame. Le tribunal d'arrondissement de Brigue la condamna à la peine de mort, peine qui fut confirmée par la Cour d'appel cantonale en date du 25 avril 1894.

Conformément aux dispositions de la loi cantonale du 24 novembre 1883 rétablissant la peine de mort, le Grand Conseil fut saisi d'office du recours en grâce de la condamnée. Il en délibéra au cours d'une séance mémorable, le 29 mai 1894 ; M. Henri Bioley, futur conseiller d'Etat, présidait les débats. La commission instituée « ad hoc » désigna MM. Couchepin et Dr Loretan comme rapporteurs. Ils plaidèrent la grâce de Crésence Zen-Klusen avec une ardeur et une conviction qui toucha la Haute-Assemblée. La grâce fut votée par 59 voix contre 39 sur 99 suffrages émis. La peine de mort fut ainsi commuée en celle de la détention à perpétuité.

Après 35 ans de captivité, le Grand Conseil libéra Crésence Zen-Klusen de toute peine. Elle était libre à plus de 60 ans ! Cependant, elle sollicita la «grâce» de mourir au pénitencier, car elle ne pouvait retourner dans sa commune où il n'y avait plus personne pour recevoir la « bagnarde ». Cette requête fut accordée. Elle vivait dans une demi-liberté, prenant part aux travaux intérieurs de la maison, jusqu'à ce que la mort fût venue, mardi, mettre fin à sa longue captivité.

Banque Populaire de Sierre S. A.

L'assemblée générale des actionnaires du 24 février a eu lieu à l'Hôtel Château-Bellevue, à Sierre. 88 actionnaires et 444 actions y étaient représentés.

Les sociétaires présents, après avoir rendu un hommage ému et reconnaissant à la mémoire de leur président disparu, M. Henri Papon, ont élu son fils, M. Jules Papon, juriste à Sierre, administrateur de la société et désigné comme nouveau président du Conseil d'administration M. Emile Haldi, député et directeur à Sierre.

L'assemblée a ensuite décidé de doter les réserves du **20 %** du bénéfice réalisé, de répartir aux actions un dividende de **6,5 % net** et de faire des donations à des œuvres locales pour une somme de 1000 francs.

Elle a donné décharge, avec remerciements, aux organes de la banque pour leur prudente gestion.

L'année 1933 marque un développement très intéressant de l'établissement. Le mouvement total représente, avec 79 millions, 113 fois le capital social. Le total du bilan augmente de **fr. 370,000.—**, c'est-à-dire de **fr. 6,637,000.—** à **fr. 7,007,000.—**. Les dépôts divers et les créanciers progressent de **fr. 270,000.—** et atteignent le chiffre record de **fr. 5,500,000.—**. Ce fait témoigne de la grande confiance dont jouit la Banque Populaire de Sierre parmi le public de Sierre, de la région et du canton.

Le bénéfice net se monte, y compris le report de 1932 et après les forts amortissements d'usage, à **fr. 78,600.—** contre **fr. 81,600.—** l'exercice précédent. Ce bénéfice permet, comme signalé, de distribuer un dividende de **6 ½ %**, de verser **fr. 15,000.—** au Fonds de réserve, qui atteint, ensuite de cette allocation, la somme de **fr. 265,000.—** ou le **37,86 %** du capital social de **fr. 700,000.—**.

La banque n'a aucun placement à l'étranger. Elle est affiliée à l'Union Suisse des Banques Régionales, laquelle procède périodiquement à la révision de ses comptes.

L'initiative routière

Les petits ruisseaux...

Curieux de nature, j'ai essayé de suivre la filière qu'ont empruntée les pourboires distribués hier, par le colonel anglais M. F. M. dans un bon hôtel de la région.

J'ai posé des questions. On m'a répondu et j'ai couru la ville. La femme de chambre a touché neuf francs. Le soir même elle en a donné quatre à sa mère pour assurer son lendemain. Le surlendemain, la femme de chambre est allée chez la coiffeuse où elle a payé deux francs et elle s'est acheté une petite collerette de dentelle d'un franc cinquante. Le reste a disparu en tramway et en chocolat. Combien de personnes ont donc été les bénéficiaires au second degré du pourboire du colonel ? La mère de l'employée, la coiffeuse, le commerçant en articles pour dames, la compagnie des tramways et la fabrique de chocolat. Si nous avions le courage d'aller chercher au troisième degré, la liste des bénéficiaires de cette petite somme de neuf francs donnés par un colonel qui les avait apportés de l'étranger, nous n'en finirions plus. Tout le pays, en quinze jours, aura eu sa part, à tour de rôle, de ce modeste pécule.

Cet exemple n'a d'autre but que de rappeler à ceux qui l'oublient que ce ne sont pas les usagers de la route qui auront à profiter de l'amélioration du réseau routier alpestre, mais l'ensemble du pays. Tous les commerçants, toutes les petites mains, tous les travailleurs aussi éloignés soient-ils d'un centre urbain, ont un intérêt évident à ce que les étrangers viennent de plus en plus nombreux, dans notre pays, car chacun d'eux dépense au bas mot vingt-cinq à trente francs par jour. Si vous multipliez ce chiffre par 365 et ensuite par le nombre de mille étrangers entrés en Suisse au cours de l'année, vous vous rendrez rapidement compte des sommes fantastiques qui viennent du dehors vivifier l'économie nationale.

Or, pour attirer l'étranger, pour éviter qu'il ne préfère rouler sur les belles artères que nos voisins ont construites à grands frais, il faut absolument que nous modernisions notre réseau routier, que nous le rendions plus large et plus sûr pour l'automobiliste. C'est, pour notre hôtellerie, une question de vie ou de mort, car de plus en plus, on l'a constaté, le voyageur utilise la route de préférence au rail. Alors, il n'y a pas à hésiter. Défendons les millions que nous avons investis dans l'industrie hôtelière, pierre d'angle de notre prospérité nationale.

Même les poupons

peuvent s'assimiler sans crainte dès les premiers mois le Banago dans leur lait comme nourriture additionnelle ne lassant jamais. Digestion facile, fortifie le sang, et les os.

BANAGO

33/110

Les Pralinés Nago de 10 et 20 cts sont exquis et sains. Echantillons contre coupons-rabais de Nago Olten

Pour conserver le brillant de vos chaussures n'utilisez que la crème

PERFEX

LE CIRAGE A PRIMES

MARTIGNY

Conférence

Le Cartel Romand d'hygiène sociale fera donner samedi, 3 mars, à 14 h. 30, au Cinéma Royal, une conférence publique et gratuite sur l'hygiène dentaire.

C'est M. Léon Delaloye, médecin-dentiste en notre ville, au dévouement si apprécié, qui a été prié de commenter le film projeté et d'exposer aux auditeurs les moyens dont nous disposons, d'après les dernières données de la science, pour conserver de bonnes dents.

Il serait superflu d'insister sur l'importance primordiale, pour l'enfance et la jeunesse surtout, d'une bonne hygiène dentaire.

Les générations actuelles qui ont compris toute la valeur, à tant de points de vue, d'une dentition intacte, sauront, n'en doutons pas, apprécier comme il convient l'intelligente initiative des personnes qui viennent leur indiquer le sûr moyen d'avoir et de conserver des dents saines.

Ski-Club

Le groupe des skieurs de la Section Jaman C. A. S. occupera dans la nuit du 3 au 4 courant les 12 places du refuge de Bovinette.

Etat civil

Février 1934

Baptêmes : Moret Max-Charles-Louis, d'Henri, Ravoire ; Bossetti Louis-François-Victor, de Raoul, Bâtiaz ; Paccolat Pierre-Joseph d'Ernest, Ville; Wütrich Madeleine - Léa, Ville ; Emonet Marie - Paule, de Joseph, Bourg ; Vouilloz André-Marius d'André, Ravoire ; Baumann Johny-Georges, de Pierre, Bourg ; Fellay René-Louis, de Théophile, Ville.

Décès : Nicollier Joséphine, 1859, Bâtiaz ; Monnin Charles, 1933, Ville ; Mermoud Pierre-Antoine, 1854, Ville ; Damay Emile, 1873, Ravoire ; Moret Daniel, 1845, Ravoire ; Saudan Rosalie-Henriette, 1865, Ville ; Darbellay Alfred, 1866, Ville ; Gächter Auguste, 1858, Bourg ; Rossier Louis, 1866, Bâtiaz ; Vouilloz Camille, 1931, Ravoire.

« Le Signe de la Croix »

passe en exclusivité à l'« ETOILE », ciné-casino de Martigny, à partir de vendredi 2 mars

« Le Signe de la Croix » ! Le premier film français à grand spectacle, 7500 acteurs et figurants, est une œuvre grandiose qui fera époque dans les annales du cinéma moderne. Pour la première fois, depuis l'avènement du parlant, l'écran présente une production à grand spectacle, dépassant de loin par son ampleur et sa magnificence les chefs-d'œuvre les plus réputés de l'art muet.

« Le Signe de la Croix » a battu à Paris et en Suisse romande tous les records de recette. Les critiques se sont montrés enthousiasmés du chef-d'œuvre de Cecil B. Mille, le prodigieux réalisateur du « Roi des Rois ». Voici l'opinion de Pierre Wolff, dans « Paris-Soir » : **« Des images magnifiques qui font revivre, sous nos yeux, les plus beaux films muets. Le spectacle est de toute beauté ; il nous faut — sans restriction — féliciter Cecil B. Mille, qui, lui, a touché les sommets. La reconstitution de la vie de Rome est une splendeur, les jeux du cirque forcent notre admiration.**

« Je n'ai jamais rien vu de plus beau, de plus éblouissant, de plus atroce que la reconstitution des jeux et des massacres du Colisée. Le spectacle ici touche au sublime. Toute cette foule qui hurle, qui crie, qui tremble, nous émeut au delà de tout. L'écran nous a offert cette fois une œuvre magistrale. ».

Dimanche 4 mars, matinée à 14 h.½. Le soir, train spécial du Martigny-Orsières.

« Le Signe de la Croix » doit être vu par tout le monde. Seule l'idée de Dieu pouvait inspirer un tel chef-d'œuvre.

Au Royal-Sonore, Avenue du Bourg

« MATRICULE 33 » est une histoire vraie, dont les agents de contre-espionnage français n'ont pas perdu le souvenir et que le film vous fera revivre au cinéma cette samaine. On ne sut que récemment ce qu'il advint de cet officier français qui, pendant la guerre, devint le camarade d'un prince impérial allemand de haute lignée, dont il avait favorisé l'évasion après son arrestation sur territoire français. C'est cette aventure presque inimaginable, d'un réalisme intense, qui nous conduit de la frontière espagnole jusqu'en Belgique, que retrace le film **« Matricule 33 ».**

Au centre d'espionnage allemand de St-Sébastien, il n'était question, pendant la guerre, que de l'énigmatique « Matricule 33 » qui éventait tous les secrets et sapait tous les projets... Or, cette authentique histoire nous fait assister au travail de ces agents secrets, se méfiant les uns des autres, craignant toujours quelque traîtrise et, parmi eux, «Matricule 33», sujet français, déserteur. On tremble de le voir se mêler aussi témérairement aux entreprises les plus audacieuses et, lorsque près de toucher au but, il tombe dans les mains de la plus terrible des espionnes, on redoute le sort qui l'attend. Intérêt toujours croissant, moments intensément dramatiques où l'on sent tous les spectateurs emportés par l'action, vivre véritablement certaines péripéties avec le héros du film. A la fois déserteur et espion, « Matricule 33 » n'en reste que plus énigmatique et plus redoutable. Sans qu'on soupçonne sa présence, il est partout à la fois, trompant la surveillance rigoureuse qui s'exerce autour de lui.

Le souci d'avoir respecté scrupuleusement les moindres événements dans le détail est tout à l'honneur des auteurs, et il est doublement agréable de constater que son interprétation, confiée entièrement à des artistes français, égale celle des meilleures productions étrangères. La mise en scène est excellente et soignée, en un mot **« Matricule 33 »** est un film qui plaira, parce que le spectacle offert est intéressant et véridique.

Pharmacies

Pharmacie de service du 3 au 10 mars : Morand.

EN SUISSE

La Banque de Zofingue ferme ses guichets

Le conseil d'administration de la Banque de Zofingue annonce qu'en dehors des liquidités la situation de la banque ne s'est pas aggravée, mais s'est au contraire améliorée depuis la réorganisation qui s'est faite à la fin de l'année 1931 et au commencement de 1932. Le conseil d'administration et la direction sont encore aujourd'hui convaincus que la continuation des affaires de liquidation permettrait de rétablir l'équilibre de la banque. Personne ne peut s'attendre à la fin de ce grand travail après deux années. Nous pouvions continuer notre tâche à condition d'avoir la confiance des porteurs d'actions et des autres créanciers. Sans cette confiance, aucune banque ne peut subsister. Nous devons malheureusement constater que depuis la dernière crise cette confiance a été retirée à la Banque de Zofingue. Le retrait de capitaux confiés (obligations, dépôts, livrets d'épargne, crédit) s'est élevé à 14 millions de francs dont cinq millions et demi depuis le mois de juillet 1933. Nos possibilités pour opérer des versements ont ainsi pris fin. Tous nos efforts en vue d'obtenir d'autre part des capitaux nécessaires au maintien de la banque ont échoué. Devant cette situation, le conseil d'administration se voit dans l'obligation de fermer ses guichets, de demander un concordat et sous la protection d'un moratoire, de procéder à un nouvel examen pour savoir si la banque peut fusionner avec une autre banque ou si elle doit entrer en liquidation.

Nous avons convoqué les actionnaires le 14 mars pour prendre connaissance de notre rapport.

La direction déclare que les dépôts d'épargne ont la couverture prévue par la loi, que les dépôts sont intacts et qu'elle n'a négocié aucune traite tirée par des clients sur eux-mêmes et qu'à part une partie de ses propres titres aucun actif de la banque n'est engagé.

APRES LA TRAGEDIE DE BALE

Le détective Gohl a quitté l'hôpital

Le détective Gohl, dernière victime des bandits de Bâle, qui avait essuyé des coups de feu dans une carrière près de Laufon, a quitté l'hôpital où il fut soigné pendant environ quatre semaines. Il avait reçu un coup de pistolet à la mâchoire inférieure. Le projectile a pu être extrait. Le détective Gohl subira la semaine prochaine une nouvelle opération, car il a encore deux balles de revolver dans l'épaule et la nuque.

L'initiative routière a abouti

On apprend que les 50,000 signatures nécessaires pour faire aboutir l'initiative routière ont été largement dépassées. Plus de 70,000 signatures ont été déposées au secrétariat de la ligue routière suisse. Comme un grand nombre de listes de signatures se trouvent encore en circulation et que différentes associations touristiques et de trafic n'ont pas encore arrêté la récolte de signatures, on estime que leur nombre dépassera les 100,000. Le comité espère pouvoir présenter l'initiative aux Chambres encore au cours de la session de printemps.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Autour du scandale Stavisky

La sanction prise contre M. Pressard

M. Pressard, Procureur de la République, chef du Parquet de la Seine, a été suspendu de ses fonctions par le gouvernement.

L'« Echo de Paris » précise que M. Pressard ne pouvait survivre au rapport du premier président Lescouvé. Ne nous dissimulons pas que les fautes qu'il a commises doivent être bien « lourdes », poursuit le journal, pour que la mesure qui le frappe n'ait pu lui être évitée. Car ce haut magistrat, s'il ne pouvait compter pour le défendre ni sur l'estime de ses chefs, ni sur la considération de ses pairs, ni sur la confiance de ses subordonnés, espérait du moins trouver dans ses attaches de famille cette protection toute puissante qui lui valait tant de ménagement. (M. Pressard est le beau-frère de M. Chautemps, ancien premier ministre.)

« Que dans l'œuvre de restauration de la moralité qu'il entreprend, le gouvernement continue de donner l'exemple du courage. Ce n'est pas peu de chose que d'avoir avec soi les braves gens, ils sont le nombre », termine l'« Echo de Paris ».

Le tirage de la 7me tranche de la Loterie française

Voici la liste des numéros gagnants du tirage de la 7me tranche qui a eu lieu mardi soir :

Tous les numéros se terminant par le chiffre 7 gagnent 200 francs.

Tous les numéros se terminant par 019 gagnent 10,000 francs.

Tous les numéros se terminant par 0611 gagnent 50,000 francs.

Tous les numéros se terminant par 7438 gagnent 100,000 francs.

Le numéro 13.360 gagne 500,000 francs dans toutes les séries.

Gagnent 1 million les numéros suivants : 20.078 série H — 79.967 K — 39.075 X — 41.326 T — 25.728 X 84.602 X — 51.587 K — 98.579 J — 52.733 A — 63.300 M — 34.683 L — 95.537 C — 08.954 K — 15.300 E — 42.769 Y.

Enfin, le N° 68.583, série K, gagne 5 millions. Ceux-ci ont été gagnés par une épicière de Nîmes (Midi).

Un lot de 50,000 fr. à Lausanne

Une vingtaine de chauffeurs de taxis lausannois, qui avaient pris en commun quelques billets de la Loterie nationale française, ont eu le plaisir de constater après le tirage de la septième tranche qu'ils ont gagné un lot de 50,000 francs. Cela fait, pour chacun d'eux, près de 500 francs suisses.

L'incendie du Reichstag

Dimitroff, Popoff et Taneff, les Bulgares accusés et qui furent mis hors de cause en raison de l'appui qu'ils trouvèrent auprès de l'opinion publique mondiale, sont arrivés à Moscou en aéroplane. Ils seront soignés pendant quelque temps par suite des mauvais traitements reçus en Allemagne.

Des explosifs sautent dans une caserne

Treize victimes

Un sac contenant des explosifs, qui avait été enfoui dans la cour d'une caserne roumaine, a fait explosion, pour une cause inconnue, tuant un sergent et blessant un commandant, un lieutenant et dix jeunes soldats.

Royal - Sonore

AVENUE DU BOURG

Cette semaine :

Une aventure **rigoureusement authentique,** à la fois mouvementée et dramatique, qui fait revivre les phases poignantes d'une affaire de contre-espionnage à laquelle fut mêlé, pendant la guerre **un prince impérial allemand,** et qui nous conduit de la frontière espagnole jusqu'en Belgique.

ETOILE

Une œuvre monumentale

Le Signe de la Croix

les fastes de la Rome impériale. Les Jeux du Cirque. Les combats de gladiateurs. Le martyr des chrétiens livrés aux fauves.

Dimanche soir : **train spécial** Martigny-Orsières

AGRICULTEURS

Pour la saison :

Charrues brabant „Ott", „Henriod" et „Janus". **Herses** à prairie et à champs. **Houes, semoirs** et machines diverses.

Machines de confiance et prix défiant toute concurrence.

Chs RODUIT, machines agricoles

Martigny

Transports funèbres

A. MURITH S.A. Pompes funèbres catholiques

Tél. Stand 50.288 — *Rue Chaudronnier, 16* — de GENÈVE

CERCUEILS — COURONNES

Dépôts à SION :	Vve **O. Marléthod,**	tél.	181
» MARTIGNY :	**M. Moulinet,**	tél.	225
» FULLY :	R. Taramarcaz.	tél.	32
» SIERRE :	Vicarini et Caloz	tél.	271
» MONTANA :	R. Métrailler	tél.	202
» MONTHEY :	Barlatey-Galetti	tél.	65
» ORSIERES :	R. Troillet & Frères	tél.	20

A louer un

pré

aux Finettes, de 8 ½ mesures. — S'adresser à M. Ernest Pierroz, Martigny-Ville.

Transformations

A VENDRE D'OCCASION

divers meubles en très bon état, soit 2 lits complets, tables ronde et carrée, 1 table de nuit, ainsi qu'un escalier en mélèze de 42 m. de longueur, 3 fenêtres complètes avec cadre, dimensions normales et env. 4000 ardoises taillées N° 3 de Vernayaz, marchandise neuve. Bas prix. — S'adr. à **Chles Roduit, Martigny.**

On demande bonne à tout faire

sachant très bien cuire

pour un ménage de 7 personnes. Faire offres avec certificats et prétentions à la boulangerie Ruffner, Marterey 35, Lausanne.

Parents !

Si vous cherchez une pension agréable où l'on parle le bon allemand, avec occasion d'apprendre tous les travaux du ménage et les travaux manuels grand jardin, proximité de forêt, piscine, dans maison moderne, prix modérés, bonnes écoles, adressez-vous en toute confiance à G. Gygax, „Waldheim", Herzogenbuchsee (Berne).

A vendre

Belles „BARBUES"

1er choix, grands pieds, greffées sur 3309. Expédition franco par n'importe quelle quantité. — S'adr. à M. J. Monod, pépiniériste autorisé, Féchy (Vaud).

A vendre à moitié prix un

potager

d'occasion, à 3 trous, à l'état de neuf, chez Augustin GAY, serrurier, Dorénaz.

Fromages de Conches

1re qualité, demi-gras, fr. 1.40 par kg. par pièces entières de 6 à 9 kg. contre remboursem., port en sus.

Bauernverband Reckingen (Conches)

A vendre un

Camion SAURER

3½ tonnes, 45 HP, en très bon état de marche, pour le prix de fr. 5500.—.

S'adresser Case postale N° 61, Martigny-Ville.

A vendre deux toises de

Fumier

S'adresser à Albert Gay, Martigny-Bourg.

Occasions

A VENDRE pour cause de départ :

chambre à coucher

Louis XV, 1 lit, armoire à 2 portes, lavabo marbre, table de nuit.

A la même adresse, **un potager** à 3 trous, un petit **fourneau à gaz** à 2 trous avec table.

Le tout à l'état de neuf.

S'adr. chez Mme Lugli, maison Georges Morand, av. de la gare, Martigny.

Alfred GAILLAND Md-Tailleur SION Rue de Conthey Confection et Mesure

Téléphone 5.70

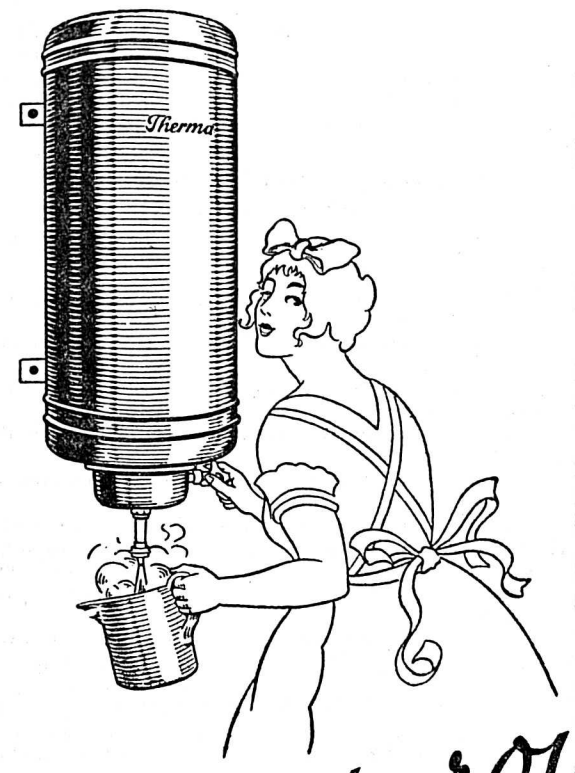

Plus de rouille

Ni l'épithète «Super» ni l'épithète «Inoxydable » suffisent pour mettre un chauffe-eau à l'abri de la rouille. Seul un réservoir en cuivre en est capable. Des expériences de plusieurs années l'ont établi indiscutablement. Dans votre propre intérêt, exigez donc expressément un

Chauffe-eau Therma à reservoir en cuivre

En vente auprès de tous les Services Electriques et chez tous les Installateurs

THERMA S. A. SCHWANDEN GL.

Salle d'exposition à Lausanne, 13, rue Pichard (Esc. du Grand Pont)

Grande Salle Communale
MARTIGNY-BOURG

Samedi 3 mars, dès 20 heures

Grande Soirée
familière

organisée par le **Vélo-Club „EXCELSIOR“** avec Jeux, Concours, Amusements, Bataille de serpentins, **TOMBOLA.**

PROGRAMME

20 h. - Présentation des coureurs et ouverture du Concours sur **HOM-TRAINER**

22 h. - Finale du Concours „Hom-Trainer“ et ouverture du **BAL**

24 h. - Distrtibution des prix aux coureurs. Distribution des prix de la tombola.

Non-invité : Prix unique Fr. **1.10**

BAL

Voici la Mi-Saison

Pour vos ***Chapeaux,*** Mesdames, venez faire votre choix.

Atelier de modiste

Transformations - Réparations

Au NATIONAL, Martigny

A. Girard-Rard

AGENCE

La Banque Coopérative Suisse, Succursale de Martigny, informe sa fidèle clientèle de **Martigny-Bourg, Martigny-Combe et Bovernier** que Monsieur

Joseph Dorsaz
négociant à Martigny-Bourg

est nommé **AGENT,** en remplacement de Monsieur **Ulysse Giroud-Vernay,** démissionnaire.

Le 26 février 1934.

Banque Coopérative Suisse :
La Direction.

Aux approches du printemps

C'est surtout aux approches du printemps que vous ressentez des troubles qui, chaque année, augmentent d'intensité.

Les vertiges, migraines, névralgies et autres malaises vous rendent la vie insupportable.

Votre sang vicié a besoin d'être lavé des impuretés qui le souillent.

Il faut introduire dans l'organisme un désinfectant à l'action rapide, apte à provoquer l'élimination des toxines.

La nature, heureusement, a pourvu à tout. Sur les pentes des Alpes poussent des plantes aromatiques dont les sucs merveilleux ont des vertus dépuratives incomparables.

C'est de ces plantes de choix qu'est faite la célèbre Tisane des Chartreux de Durbon, sous l'action puissante de laquelle votre sang reprendra toute sa pureté. Faites donc à chaque saison une cure de Tisane des Chartreux de Durbon et vous ne connaîtrez plus ces troubles dont vous souffrez par intermittence.

Le flacon fr. 4.50 dans toutes les pharmacies.

Laboratoires J. Berthier à Grenoble envoient brochure et attestations.

Dépôt exclusif pour la Suisse : UNION ROMANDE & AMANN S. A., LAUSANNE.

Amis, ma volonté dernière
Serait que mon maître ordonnât,
Selon les règles culinaires,
Qu'on me cuise à la „PALMINA“!

A louer à Martigny une jolie
Chambre meublée
indépendante, avec chauffage central.
S'adresser au journal.

A PROFITER !
pour manque de place
Grande Vente d'occasions
de toute espèce de meubles à des prix excessivement bon marché, ainsi qu'une superbe banque de magasin sculptée, beau buffet de cuisine en bois d'arolle, etc., etc., chez
E. POUGET Au Lion d'Or
Martigny-Ville - Tél. 61.130

A vendre **2 vaches**
à choix sur quatre dont deux ayant vêlé et deux non, ainsi que **2 génissons.**
S'adr. à Ducrey Henri, vers l'Eglise, Fully.

Mélange 24 le meilleur des tabacs à 40 Cts.
Fabrique de Tabac 24 HENRY WEBER ZURICH

OVICOLA

En vente chez tous les négociants, en sacs de 10 kg. toile à linge gratuite, à 3 fr. 50 le sac

Cafetiers
Comptabilité spéciale très pratique organisée par
Fiduciaire Romande
G. Dupuis
Martigny
Tél. 61.136

Une langue étrangère
en 30 leçons par correspondance ou en **2 mois, ici à Baden.** *Diplôme* enseignement en 3, *diplôme* commerce en 6. Garantie, références.
Ecole Tamé
BADEN 4

Poules
Dindes
A VENDRE
Poulettes 5 mois 5 fr. la p.
Poulettes 6 mois 6 fr. la p.
Dindes à couver
grandes fr. 14.— pièce
moyennes » 12.— pièce
Envois par poste ou chemin de fer.
PARC AVICOLE SION

A louer à Martigny
2 jolis appartements
de 4 chambres, cuisine, salle de bain, cave, galetas, avec chauffage central ou non.
S'adr. à Alf. Girard-Rard.

Grande baisse
Viande de jeune vache
à bouillir, le ½ kg. fr. -.80
à rôtir „ „ 1.—
Viande de vache pour charcuterie, sans os le ½ kg. fr. 1.—
Lard pour charcuterie „ „ -.90
Viande de porc à la paysanne „ „ 1.20
Graisse de rognons bidon de 5 kg. „ 4.—
Graisse de rognons bidon de 10 kg. „ 8.—
Contre remboursement
Boucherie
Eugène Schmid
23, Hirschmattstrasse
Lucerne

On demande un
apprenti maréchal
S'adresser à Charles MÉROZ, Martigny-Ville

Personne
de toute confiance, sachant faire la cuisine, demande à faire des ménages. — S'adresser au bureau du journal qui renseignera.

Entrepreneurs
nouvelle comptabilité organisée par
Fiduciaire Romande
G. Dupuis
Martigny
Tél. 61.136

Bossettes à purin
700-1000 litres, à 10 ct. le litre.
Tonnellerie Hri Darbellay, Martigny-Ville.

Prêts
de fr. 200.— à 2000.— à des conditions très favorables, remboursables en termes modérés. Offres à case 11 A **Richterswil.**

ON DEMANDE trois
effeuilleuses
chez M. ZURCHER Ernest, Aubonne (Vaud).

LYSOFORM
Puissant antiseptique, microbicide, désinfectant, désodorisant; non toxique, non caustique; sans danger et d'odeur agréable. Adopté par les hôpitaux, maternités, cliniques, etc.; il a aussi sa place dans la pharmacie de famille et le cabinet de toilette.

Eviter les contrefaçons dangereuses en exigeant l'emballage original et la marque déposée.

Lysoform

Flacon 100 gr. fr. **1.—** 250 gr. fr. **2.—**, 500 gr. fr. **3.50**, 1 kg. fr. **5.—**, savon de toilette fr. **1.—**. Toutes pharmacies

Société Suisse d'Antisepsie Lysoform, Lausanne

ENGRAIS LONZA
Renseignements et vente pour le Valais romand :
Fédération Val. Prod. Lait - Sion et ses dépôts, Tél. 13

Boucherie Neuenschwander S. A.
Av. du Mail 17 **Genève** Téléphone 41.994
expédie par colis postaux et contre rsmbours.
bon bouilli à fr. 1.20 le kilo
Graisse de rognons de bœuf à fr. **0.80** le kg.

N'employez contre le
GOITRE
gros cou, glandes que notre friction antigoîtreuse „**Strumasan**“. Le succès est prouvé par de nombreuses attestations reçues. Prix : le flacon fr. 5—., le demi-flacon fr. 3.—
Expédition discrète par la
Pharmacie du Jura
BIENNE

Charcuterie
Saucisse 1re qual. extra, le kg 2.—
„ foie Vaudoise le kg. 2.80
„ choux vaudoise le kg. 2.80
Saucissons, porc et bœuf Ia le kg. 2.50
Saucissons pur porc Vaudois le kg. 3.80
J'expédie aussi viande de boucherie, demandez prix courant, expédition franco de port pour colis de 5 kg.
Charcuterie
E. COMBAZ
11, rue Schaub, **Genève**

Un mobilier 390 fr.
(Complet, garanti neuf)
1 grand lit 2 pl., 1 table de nuit, 1 lavabo et glace ou coiffeuse, 1 armoire 2 portes, 1 table, 1 divan, chaises, table de cuisine et tabourets.
Avec lits jumeaux armoire à glace, **490 fr.**
Emb. et exp. franco.
R. FESSLER, Halles Métropole, Lausanne.
Téléphone 27.138.

FABRIQUE DE MEUBLES
L'une des plus importantes de Suisse romande

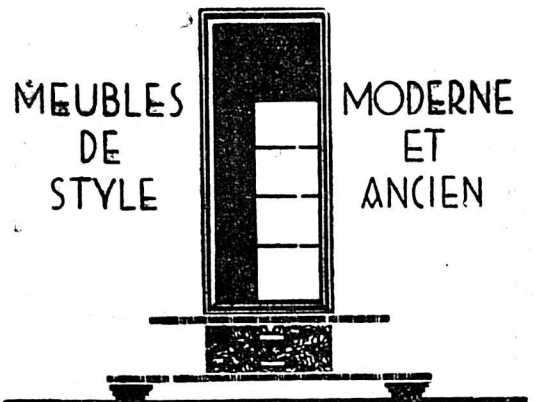

REICHENBACH FRERES & Cie
SION
Grande facilité de paiement.

Magasins à l'Av. de la Gare, complètement transformés, nouvellement et supérieurement décorés

VISITEZ NOTRE EXPOSITION
Grand choix de Tissus, Rideaux et ravissants Bibelots

MOBILIERS
simples et luxueux
d'une construction parfaite et à des prix avantageux
NOUVELLES CRÉATIONS

MAGASINS SUCCURSALES
MONTHEY et AIGLE
Tél. 62.50 Tél. 2.96
Léon TORRENT, dépositaire

LE SKI EN VALAIS

Le sport du ski s'est développé prodigieusement en Valais ces dernières années, comme d'ailleurs partout en Suisse. Les jeunes gens qui occupent des emplois sédentaires et d'autres qui ont des loisirs forcés s'adonnent tous avec frénésie au sport blanc. L'émulation est générale. Les samedis et dimanches, de la plaine à la montagne, montent de longues théories vers les pentes à ski. Les jeunes filles rivalisent aussi d'ardeur et sont souvent aussi nombreuses que les garçons. Ce sport si sain et qui convient à tous, n'offre que peu de risques d'accidents. C'est à peine si le dimanche soir on enregistre quelques bosses, entorses ou foulures parmi des milliers de skieurs. Dans nos villages de la montagne où les gamins regardaient avec curiosité, il y a une vingtaine d'années, passer quelques rares skieurs, aujourd'hui tous possèdent leur paire de skis et charment leurs loisirs en évoluant près du village. Les importantes bourgades de la plaine sont mornes les dimanches d'hiver ; toute la jeunesse est là-haut, vers la grande lumière, sur les vastes pentes unies où la neige a recouvert les cailloux, broussailles, et comblé les trous. Tous sont à la joie de se sentir emportés à vive allure sur un duvet moelleux où l'on prend de temps en temps des bains de fraîcheur. L'air est froid. Le mouvement est obligatoire. Dans cette gymnastique, tous les membres sont constamment en action, ainsi que les poumons. La volonté et l'adresse sont mises à contribution sans répit.

Y a-t-il un sport plus sain et plus hygiénique que celui du ski ? Non, et c'est pourquoi il conquiert de si nombreux adeptes. *J. P.*

Le Salon de l'automobile à Genève

16-25 mars 1934

Le détail par marque ou par pays des maisons participant au prochain Salon est éloquent et prouve tout l'attrait suscité par cette manifestation classique de l'automobile dans notre pays.

En premier rang les **Etats-Unis** avec 20 marques : Buick, Cadillac, Chevrolet, Chrysler, Continental Motors, De Soto, Dodge Brothers, Duisenberg, Ford, Graham, Hudson, La Salle, Nash, Oldsmobile, Packard, Pierce-Arrow, Plymouth, Pontiac, Studebaker et Terraplane ; puis la **France** (13 marques) : Amilcar, Bugatti, Citroën, Delage, Hispano-Suiza, Hotchkiss, La Licorne, Mathis, Panhard & Levassor, Peugeot, Renault, Talbot et Voisin ; suivie de près par l'**Allemagne** (10 marques) : Adler, Audi, B. M. W., D. K. W., Horch, Mercedes-Benz, Opel, Röhr, Stoewer et Wanderer ; et la **Grande-Bretagne** (10 marques) : Austin, Bentley, Hillmann, Humber, M. G., Morris, Rolls-Royce, Standard, Vauxhall et Wolseley ; les autres marques se répartissent comme suit : **Italie** (5 marques) : Alfa-Romeo, Bianchi, Ceva-Ansaldo, Fiat et Lancia ; **Belgique** (1 marque) : Minerva; et **Suisse** (1 marque) : Swiss Packard.

Quant aux poids lourds, les auxiliaires indispensables à l'industrie moderne, ils seront représentés par : **Etats-Unis :** Bedford, Blitz, Chevrolet, Fargo-Chrysler et Fédéral ; **Allemagne :** Magirus, Mercedes-Benz ; **France :** Citroën, Renault ; **Grande-Bretagne :** Morris, **Italie :** Fiat ; **Suisse :** Berna, Bucher-Peter & Cie, Draize, F. L. W., Gazogène Imbert, Matille, Oetiker et Saurer.

En ce qui concerne les groupes des carrossiers, aussi important à ce XI^me^ Salon qu'en 1933, il réunit les dix firmes suivantes : A. G. Für Verkehrspatente ; Carrosserie Gangloff G. S. A. ; Carrosserie Graber ; Carrosserie Langenthal A. G.,; Carrosseriewerke Bern, Ramseier, Streun & Cie ; Carrosserie Worblaufen ; Frech-Hoch E. ; Gygax, Jean S. A.; Carrosserie Hess ; Lauber A. & ses fils.

Pharmacien et guérisseuse

La propriétaire d'une pharmacie a été condamnée par la Cour d'appel de Bâle-Ville à une amende de 100 fr. pour avoir délivré des remèdes prescrits par une guérisseuse, favorisant ainsi l'exercice illégal de la médecine. Elle a recouru au Tribunal fédéral, en demandant la levée de la condamnation comme incompatible avec l'article 31 de la Constitution fédérale. Le recours a été rejeté comme non fondé.

LE RHONE ! Voilà le meilleur moyen de réclame !

La manifestation des marcheurs de la faim, à Londres

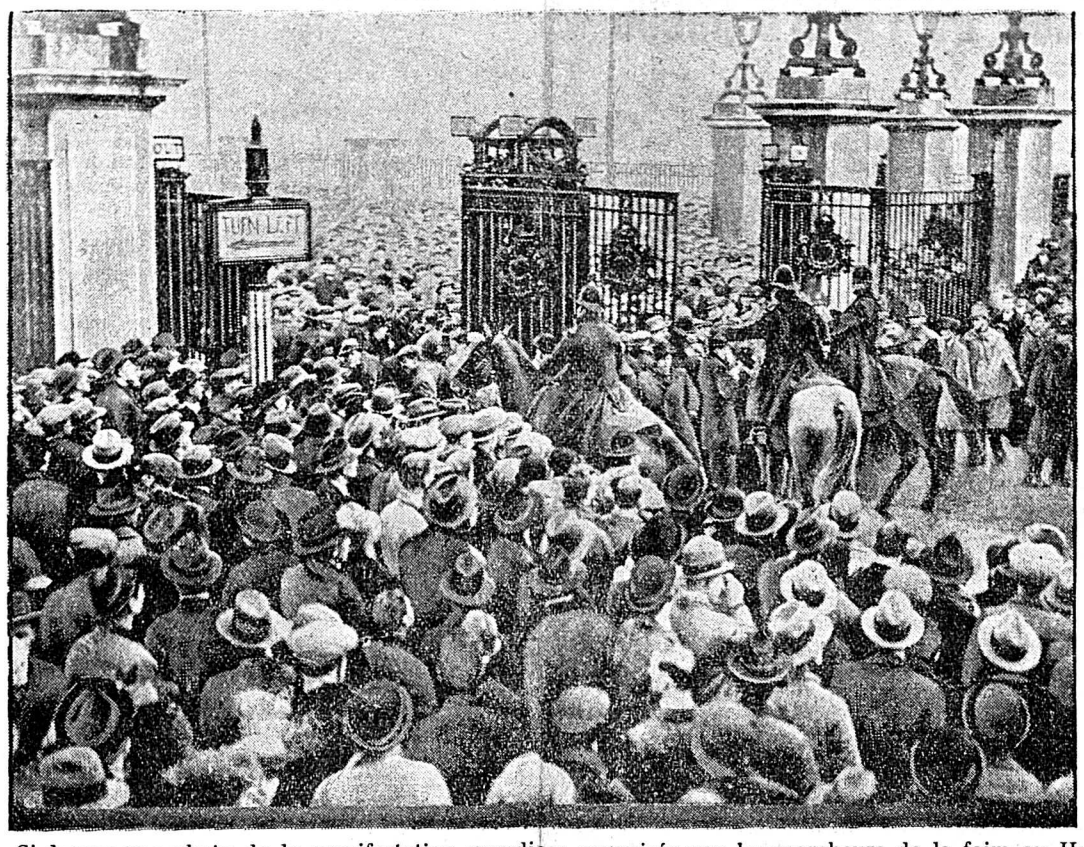

Ci-dessus une photo de la manifestation grandiose organisée par les marcheurs de la faim au Hyde Park. La mise sur pied d'un fort détachement de policiers a été nécessaire, qui a assuré le maintien de l'ordre.

Le monument de la guerre sino-japonaise

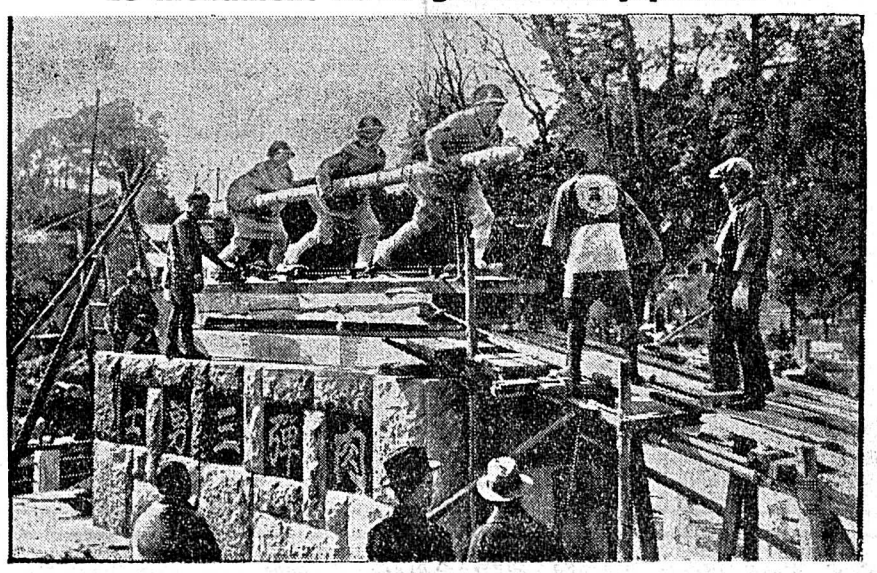

A Tokio, a été érigé un monument en souvenir de trois soldats japonais qui avaient fait sauter une position chinoise.

L'archiduc Eugène, une figure de la grande guerre, qui habite Bâle en ce moment, serait visé par un cercle de « légitimistes » pour devenir président de l'Autriche. On espère par ce moyen faciliter le retour des Habsbourg dans ce pays en effervescence.

„Le désarmement"

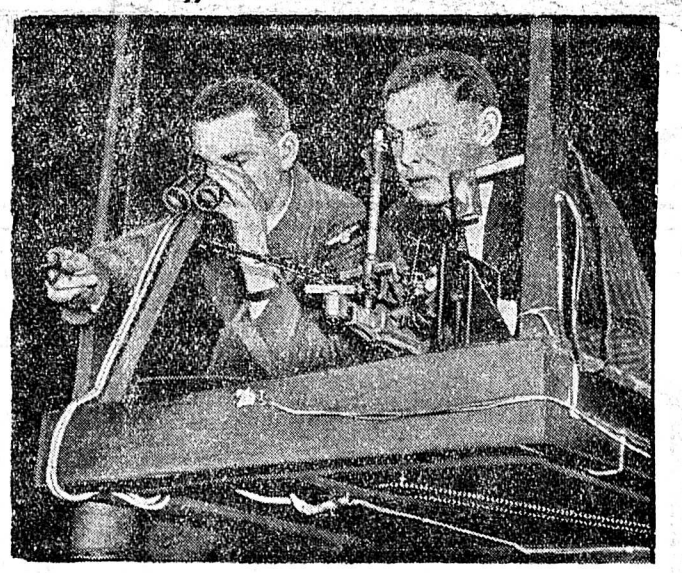

Un ingénieur anglais a construit un appareil qui permet de s'exercer au lancement de bombes. Le pilote bombardier se trouve au-dessus d'un panorama mouvant et déclanche en touchant un bouton des petits modèles de bombes. A l'aide d'une jumelle il peut vérifier exactement l'objectif touché.

LA CHRONIQUE DE L'AUTO

Opérations simples

Les conducteurs d'autos sont légions : les **bons** conducteurs ne sont pas si nombreux que cela. C'est à certains petits détails que nous pouvons les apprecier et les estimer. Parmi les petites opérations nécessitant du doigté, il en est plusieurs qui doivent retenir l'attention.

Quand on met un moteur en marche au moyen de la manivelle, il y a toujours le risque — faible en vérité, nous le reconnaissons — qu'un retour se produise et blesse le poignet. On réduit ce risque au minimum en saisissant la poignée de manière convenable et qui consiste à mettre le pouce et les autres doigts du même côté de la poignée, et non pas le pouce d'un côté de celle-ci et les autres doigts de l'autre côté. Une meilleure compréhension de ce détail aiderait sensiblement à réduire le nombre des cas de blessures occasionnées par les retours de manivelle.

Pourquoi, en versant l'essence d'un bidon de 10 litres, un opérateur n'en perd pas une goutte, tandis qu'un autre en gaspille à peu près autant qu'il en verse dans le réservoir ? La réponse consiste dans la manière dont on tient le bidon. La méthode convenable consiste à incliner le bidon avec l'orifice en haut de manière à permettre à l'air d'entrer facilement, pour remplacer l'essence à mesure qu'elle s'écoule. On obtient ainsi un jet régulier dont on contrôle absolument le volume en augmentant ou en diminuant légèrement l'angle d'inclinaison. Si on verse avec l'orifice dans toute autre position, l'écoulement est absolument irrégulier et occasionne du gaspillage.

Quand on sort par un temps froid, on constate qu'avec un grand nombre de voitures il est à peu près impossible de prendre la première vitesse ou la marche arrière sans s'y reprendre à plusieurs reprises et sans faire beaucoup de bruit. Il vaut beaucoup mieux prendre la prise directe (ce qu'on peut toujours faire sans bruit), accélérer légèrement le moteur, celui-ci étant débrayé complètement, puis glisser doucement et sans bruit en première vitesse ou en marche arrière selon les besoins.

On pourrait écrire un article tout entier pour indiquer comment il ne faut pas s'y prendre pour changer de vitesse. Ce serait une lecture reposante après les nombreux articles qui ont été déjà publiés sur la manière dont on doit exécuter cette manœuvre qui est réellement très simple. Après avoir observé des conducteurs de tous genres et de toutes conditions en divers endroits, nous sommes amenés à indiquer que la faute qu'on commet le plus facilement consiste à saisir le levier de vitesse à pleine main. C'est la manière de faire qu'il ne faut pas appliquer.

Il y a des années, quand les leviers de changement de vitesse étaient des organes grossiers dont la manœuvre exigeait des efforts considérables, on pouvait être justifié dans une certaine mesure de prendre le levier à pleine main, mais maintenant c'est une faute grossière. La méthode correcte, que le levier de vitesse soit à droite ou à gauche, consiste à saisir légèrement la boule entre le pouce et les deux premiers doigts. S'il faut développer un effort plus considérable que celui qu'on peut fournir de la sorte, on doit le considérer comme un avertissement qu'il y a quelque chose de défectueux dans le mécanisme de la voiture elle-même, ou dans la manière dont on manœuvre l'embrayage et l'accélérateur pour exécuter le changement de vitesse, et entre ces deux alternatives, on peut considérer qu'en règle générale c'est la dernière qui est la plus probable.

On voit souvent faire les signaux ordinaires de route exactement de la manière qui ne convient pas. Un exemple courant consiste à tendre la main à gauche en roulant au milieu de la route comme si on devait tourner à gauche, et à tourner ensuite à droite. Cette méthode occasionne beaucoup de difficultés au conducteur qui se trouve derrière, qui manœuvre d'après l'indication qu'il reçoit, sans parler de celui qui vient à la rencontre de cet insouciant, trompé par ce faux signal qui pourrait occasionner un accident très grave. **Edgard, chauffeur d'auto.**

Le retour du froid

Il neige partout en Europe. — 70 morts à New-York.

La neige tombe en Suisse et dans le centre de la France et les régions montagneuses du sud où la couche atteint par endroits une épaisseur de 60 cm.

Le froid sévit également en Espagne. La route Madrid-Bilbao est coupée ensuite des fortes chutes de neige. Le rapide Madrid-Oviedo a été bloqué pour la même raison, ainsi que le rapide Madrid-Santander.

Sur tout le territoire des Etats-Unis, il fait un froid de plus de 20°. Les morts s'élèvent à 70. A New-York, 94,000 chômeurs déblaient la couche de 40 cm. de neige qui recouvre les rues.

La Liquidation
MORET Frères, à Martigny

vous offre un joli lot de
gravures religieuses, gravures profanes, gravures anciennes, glaces,
ainsi que des
magnifiques chromos
Ces articles ont subi un immense rabais

Il nous reste encore quelques
PANIÈRES
en jonc et en osier
MALLES ET VALISES

LES ENGRAIS DE MARTIGNY
d'ancienne renommée sont vendus en Valais par la
Fédération valaisanne des producteurs de lait
à **Sion** et ses agents dans le canton
Ils sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole.

LITS COMPLETS
1 place depuis **85** Fr.
2 places » **120** Fr.
DIVANS TURCS
depuis **22** Fr.
2 places » **48** Fr.
SOMMIERS damassés
1 place **35** Fr.
2 places **45** Fr.
MATELAS
mi-crin-laine **18** Fr.
bon crin-laine **29** Fr.
DUVET
en plume 1 pl. **18** Fr.
en plume 2 pl. **29** Fr.
en duvet 1 pl. **29** Fr.
en duvet 2 pl. **39** Fr.
Envois contre remboursement
R. Fessler, Av. France, 5
Halles Métropole Bel-Air
LAUSANNE — Tél. 31.781

Pour avoir un
bon rasoir garanti

une tondeuse fine ou une bonne lotion contre la chute des cheveux et pellicules, adressez-vous à **A. Riedweg,** Salon de Coiffure Dames et Messieurs, Martigny-Gare.
Toujours aiguisage de rasoirs, ciseaux, tondeuses, etc.

Démolition
A VENDRE portes, fenêtres, tuiles, fourneaux, appareillages, etc.
S'adresser R. DUTOIT, Rue du Château 20, La Tour de Peilz, tél. 13.82.

A VENDRE 2 ou 3 vagons de
BOIS DE CHAUFFAGE
S'adresser à Jules CLARET, MARTIGNY

Loi fédérale sur la protection de l'ordre public

Le 11 mars, le peuple suisse sera appelé à voter sur la loi fédérale sur la protection de l'ordre public, adoptée par les Chambres le 13 octobre 1933, et au sujet de laquelle un referendum a été demandé par les communistes et les socialistes.

Il convient donc que chacun se fasse une opinion raisonnée avant d'aller voter.

Raison du projet

Ce projet de loi est issu de constatations faites lors des troubles de Zurich en juin 1932 et lors des événements de Genève de novembre 1932.

Au lendemain du 9 novembre, une motion fut déposée aux Chambres par un grand nombre de députés des partis nationaux et présentée au Conseil national par M. le conseiller national Walther (Lucerne), représentant autorisé de la droite et au Conseil des Etats par M. le conseiller Beguin (Neuchâtel) du parti radical.

Cette motion est ainsi conçue :

« Le Conseil fédéral est invité à proposer aux « Chambres, pour la session de printemps, des mesures législatives corrigeant l'insuffisance de la législation en matière de protection de l'ordre public « et à indiquer en même temps quelles autres mesures il se propose de prendre dans la même direction. »

Cette motion fut acceptée par les deux Chambres et le Conseil fédéral qui avait pu se rendre compte de l'unanimité régnant dans les groupes nationaux au sujet d'une réforme législative dans le domaine de la protection de l'ordre public. Il estima qu'il ne fallait pas attendre la fin des débats du Code pénal fédéral et présenta rapidement un projet de loi « POUR LA PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC ».

Ce projet qui a été en définitive adopté par les Chambres avec quelques adjonctions, sans beaucoup d'opposition, a pour but :

1. De combler une lacune existant dans le droit pénal fédéral en matière de défense de l'Etat, en atteignant non seulement le crime consommé ou la tentative réalisée, mais aussi certains actes préparatoires qui sont déjà en eux-mêmes des actes illicites tombant sous le coup de la loi pénale parce qu'ils mettent en danger l'ordre public.

2. D'introduire dans la loi pénale des dispositions visant les menées contre la discipline militaire.

3. De punir les actes faits par les agents étrangers sur le territoire suisse en vue d'obtenir des renseignements d'ordre politique qui pourraient compromettre la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse, autrement dit de frapper l'espionnage politique.

4. Enfin le projet contient certaines dispositions de procédure dont nous parlerons plus loin.

Examen du projet

Les Chambres ont, à la suite du Conseil fédéral, adopté dans le projet des mesures diverses qui doivent entrer en vigueur de suite, quel que soit le sort du Code pénal fédéral général, dont la discussion n'est pas encore terminée et qui ne peut par conséquent pas être soumis au peuple.

Les mesures prises par les cantons dans la limite de leur compétence et qui complètent celles du projet, subsisteront tant que le Code pénal suisse n'aura pas été adopté.

Si l'on examine successivement les divers articles de la loi, on se rend compte qu'ils visent des délits de divers ordres. Il faut donc les étudier les uns après les autres.

Provocation au crime ou délit

La loi punit (art. 1) la provocation au crime ou au délit contre l'Etat ou l'ordre public commise dans une assemblée ou un rassemblement, ou par voie de la presse. Il a fallu viser en outre les moyens modernes qui sont maintenant à la portée de tous : la radiophonie et le gramophone.

La peine sera la réclusion jusqu'à trois ans ou l'emprisonnement (en droit pénal suisse l'emprisonnement n'a pas de minimum).

L'article 2 punit l'émeute, soit frappe de peine de prison ou d'amende, celui qui participe à un attroupement formé en public et au cours duquel des violences ont été commises collectivement contre des personnes ou contre des biens.

Par contre, celui qui se sera retiré sur sommation de l'autorité, c'est-à-dire le participant par curiosité, sera exempt de toute peine, s'il n'a pas commis lui-même des violences et s'il a déféré de suite aux ordres de l'autorité.

Menées contre la discipline militaire

L'art. 3 comble une lacune dès longtemps constatée et dont le maintien était devenu impossible.

Il frappe la provocation à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation du devoir du service, au refus de service ou à la désertion, et cette provocation est punissable si elle a été commise dans une assemblée, dans un rassemblement de personnes, comme aussi par la voie de la presse, au moyen d'écrits ou d'images ou encore par la radiophonie et le gramophone.

Il frappe également l'incitation adressée à une personne astreinte au service de désobéir, de violer ses devoirs de service ou de déserter.

De même, il punit les personnes qui lancent des allégations qu'elles savent être fausses, dans le but d'outrager l'armée. Il atteindra donc les calomniateurs de l'armée ou de ses chefs.

Ce qui est nouveau, dans ces dispositions, c'est qu'elles ne sont plus, comme dans le Code pénal militaire, applicables aux civils, seulement en temps de service actif, mais elles seront applicables en tous temps et d'une manière générale. Elles permettront donc d'atteindre les civils qui, par des campagnes odieuses, insultent l'armée et incitent à la violation des devoirs du service.

La peine sera l'emprisonnement ou l'amende dans des cas peu graves. Par contre, l'excitation à la mutinerie ou au complot est punie de réclusion.

Assemblées ou cortèges

Les assemblées ou les cortèges peuvent fréquemment constituer le début d'une agitation grave qui peut se terminer par des actes de violence ; il convient donc de les réglementer ; mais il est nécessaire, par contre, de maintenir la liberté de réunion. La loi poursuit ces deux buts.

D'une part, dans son article 4, elle punit celui qui empêche par violence ou trouble une assemblée ou un cortège et d'autre part, dans son article 5, elle frappe celui qui aura participé sur la voie publique à une assemblée ou à un cortège interdits par le Conseil fédéral, un canton ou une autorité cantonale compétente, ou qui n'aura pas observé les conditions auxquelles était soumise l'autorisation.

La peine et l'emprisonnement jusqu'à deux ans ou l'amende jusqu'à fr. 5000.—.

Entraves à l'action des pouvoirs publics

Le projet de loi contient encore dans son article 6 une mesure de protection de l'Etat, en frappant de peine d'amende jusqu'à fr. 1000.— (ou en cas de récidive, d'emprisonnement jusqu'à un an) celui qui aura fondé un groupement qui vise ou dont l'activité consiste à empêcher l'action des autorités ou l'exécution des lois, ou à exercer sans l'autorisation du Conseil fédéral un pouvoir normalement réservé à l'Etat.

La loi veut empêcher ainsi la formation de groupements qui usurperaient les pouvoirs publics, entraînant ainsi le trouble et le désordre.

Dépôts ou distribution d'armes

La loi (art. 7) interdit la formation de dépôts d'armes ou de munitions et frappe d'emprisonnement ceux qui contreviendraient à cette défense ; les étrangers seront en outre expulsés.

La Confédération ou les cantons peuvent, par contre, permettre le dépôt des armes ou des munitions et dans ce cas la disposition de l'article 7 n'est pas applicable.

Répression des actes commis par des agents étrangers

Il s'agit ici avant tout de la répression d'actes d'espionnage politique commis sur notre territoire par des agents étrangers se rattachant de près ou de loin à la police politique des Etats étrangers.

Les agissements de certains agents étrangers ont souvent donné lieu à des réclamations parfaitement justifiées ; l'opinion publique n'admet pas, en effet, que de tels agents puissent exercer leur activité sur notre territoire.

La Chambre d'accusation du Tribunal fédéral a dû rendre une ordonnance de non lieu à l'égard de plusieurs personnages louches qui avaient commis des actes d'espionnage politique au Tessin. Le Conseil fédéral, dans des cas semblables, ne peut que prononcer l'expulsion du territoire suisse. C'est ce qu'il a dû faire également à Schaffhouse et ailleurs à l'égard de ressortissants allemands venus en Suisse exercer une surveillance politique ou renseigner leurs organisations de partis.

Le service de renseignements politiques, dans l'intérêt d'un gouvernement étranger ou d'une autorité étrangère, l'engagement dans un service de cette nature sera puni d'emprisonnement ou dans les cas graves, de réclusion. Les étrangers seront en outre expulsés.

La loi considère comme une circonstance aggravante la provocation à commettre des actes susceptibles de compromettre la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse.

Procédure

Les infractions prévues par la loi sur l'ordre public sont des délits de droit fédéral et par conséquent doivent ressortir des tribunaux de la Confédération. C'est donc la Cour pénale (section du Tribunal fédéral composée de 5 juges fédéraux) qui sera chargée de juger les affaires entraînant l'application de la loi sur la protection de l'ordre public.

Cependant, dans les cas moins importants, le Département fédéral de Justice et Police peut faire procéder à l'instruction et au jugement par les autorités judiciaires cantonales jugeant par délégation.

De cette façon, il ne sera pas nécessaire d'appliquer dans tous les cas la loi de procédure pénale fédérale (dont la révision n'est du reste pas terminée) ni de charger du jugement la Chambre pénale du Tribunal fédéral. L'appareil de la justice pénale fédérale sera réservé avant tout aux affaires graves ou intéressant plusieurs cantons. Les autres seront instruites et jugées par les tribunaux cantonaux.

Conclusions

Il résulte de cet examen succinct, mais au cours duquel toutes les dispositions du projet soumis au peuple ont été étudiées :

Que la loi vient à son heure, donnant à l'autorité légalement constituée des moyens de défense contre les actes illicites troublant l'ordre public.

Que cette loi protège aussi l'armée, gardienne constitutionnelle de nos institutions démocratiques.

Que cette loi frappe les actes illicites des agents étrangers.

Qu'elle est simple et facile à comprendre et à appliquer par les tribunaux de la Confédération et des cantons.

Qu'elle ne porte atteinte à aucune des libertés auxquelles nous tenons (liberté de la presse et droit de réunion).

Qu'elle protège donc l'ordre public de notre pays.

La réponse du peuple, à notre avis, ne saurait faire de doute. Le peuple suisse tiendra à ratifier la décision des Chambres fédérales issue d'un mouvement unanime des partis nationaux, exprimé très fermement aux Chambres par les chefs de ces partis.

Nous engageons donc les lecteurs à ne pas hésiter à répondre « OUI » en déposant leur bulletin de vote le 11 mars.

Frédéric MARTIN,
Député au Conseil des Etats.

64 a I.

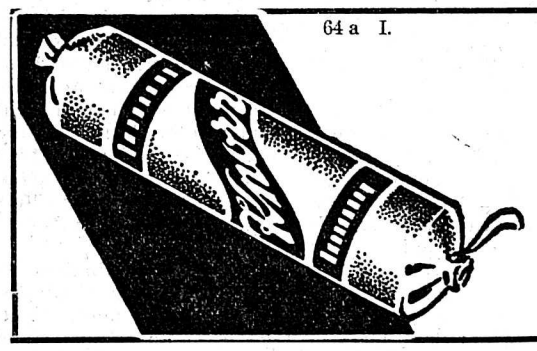

Qu'a donc raconté mon amie, lors de sa dernière visite...?

. . . ne plus faire de longues cuissons . . !
. . . en 20 minutes, une soupe nourrissante et savoureuse . . !
Tiens ! j'y suis, elle m'a recommandé les potages-saucisses Knorr dont on trouve partout unchoix de plus de 40 sortes. Il faut absolument que je passe chez mon épicier pour me procurer également un assortiment de ces potages tout préparés. Mais, naturellement, il faudra que ce soit des

Potages-saucisses Knorr

A VENDRE petit
accordéon
diatonique avec 30 morceaux. S'adr. au bureau du journal.

PERSONNE
d'un certain âge et ayant longue pratique, demande **journées** pour racommodages et réparations ainsi que tous travaux de couture. - Prix très modérés. S'adres. au journal qui renseignera.

A vendre à bon marché
3 chemises us. pour mess. total 2 fr. ; **1 rasoir** neuf, prima, 1 fr.; **2 livres français,** total 1 fr. ; 1 collection **timbres-poste vieux,** 4 fr. ; **1 manteau** pr dames 4 fr. ; 1 très jolie **jaquette** pour dames (avec des poches), 5 fr. ; **1 couteau** de poche neuf, 50 cts; 1 beau **tapis,** 3 fr. ; **1 paquet de fortune,** 2 kg., 2 fr. ; **1 complet** us. pr messieurs, 12 fr. ; **1 pardessus** us. pr mess., 6 fr. ; **1 chapeau** us. pr mess., 1 fr. ; **1 manteau de pluie,** 6 fr. ; **1 pelisse** us. pr dames 1 fr.
Adresse : Case postale gare 13900, **Zurich.**

Bureau de Placement
FRANCHINI
MARTIGNY-BOURG
Tél. 61.240
offre et demande tout personnel pour saison et familles.

Bonne récompense
offerte à personne pouvant fournir adresse de jeunes filles fréquentant sérieusement ou récemment fiancées. Discrétion absolue. - Ecrire Compoir du Lin, S. A., Manufacture de trousseaux, Lausanne.

+ Gratis +
et discret nous vous envoyons nos prospectus concernant nos articles sanitaires et hygiéniques. Ajouter 30 ct. pour frais de port. - **Casa Dara, Rive 430, Genève.**

Roues de brouettes
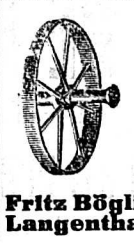
en fer, livrées dans toutes les hauteurs et longueurs de moyeu, de suite franco. Demandez prix - courant R.
Fritz Bögli-von Aesch Langenthal 45.

Adressez-vous en toute confiance à
l'HERBORISTE
Marcel BOURQUIN
Grand'Rue 4
Corcelles (Neuchâtel)
qui traite toutes les maladies par les plantes. Envoyez l'urine du matin.

Vous trouverez facilement du
PERSONNEL CAPABLE
DE LANGUE ALLEMANDE
pour l'agriculture, l'industrie laitière, les travaux de la maison, les divers métiers, etc. par une annonce dans le
„Schweizer Bauer"
à Berne, dont la circulation dépasse plus de
21,000
exemplaires (tirage contrôlé par la Société Suisse des éditeurs de journaux). Le **„Schweizer Bauer"** est lu dans plus de 2200 localités. La diffusion dans toutes les classes de la population rurale de langue allemande dans la Suisse centrale garantit le meilleur succès à toute offre ou demande de places. Nous recevons quotidiennement des éloges pour le succès de nos insertions. Ne tardez pas à en faire l'essai, nous sommes convaincus que le résultat obtenu vous engagera dorénavant à toujours donner la préférence au **„Schweizer Bauer"**, le journal le plus renommé pour l'efficacité de sa publicité.
Prix de la ligne millimètre 10 Cts., 2 fois 5% de rabais.
Traduction correcte et gratuite des annonces.
Administration du „Schweizer Bauer"
Téléphone 24.845 **BERNE** Laupenstrasse 6

Empaillage d'oiseaux et d'animaux
Chamoisage et teinte de peaux.
Fabrication de
FOURRURES

Achat de peaux
Laboratoire zoologique et Pelleterie
M. LAYRITZ, BIENNE 7
Chemin des Pins 15

BÉGAIEMENTS
Bredouillement - Peur de parler
Le 14 mars commencera à Martigny un seul cours spécial réparti en deux divisions, pour enfants et adultes. Direction du cours : F. Melzer, professeur d'Orthophonie, Laufenburg. — Les intéressés sont priés de demander immédiatement notre prospectus et de plus amples renseignements à la Direction de l'**Institut d'Orthophonie,** Laufenburg (Arg.)

En Gypserie, peinture et vitrerie
un travail prompt et soigné est fait par l'entreprise
Paul Lugon Martigny-Bourg

UNION DES PAYSANS, AIGLE
Pâturage des Isles
de la **Commune d'Aigle, subventionné**
Superficie : environ 250 poses vaudoises
Installations modernes
Pâturage pour poulains, mulets et jeune bétail, du début de mai au 15 octobre.
Pâturage de printemps, avant la montée, pour jeune bétail (début de mai à la montée).
Inscriptions dès ce jour. S'adr. à R. Luginbuhl, Café du Marché, à Aigle, pour tous renseignements.

L'engrais le **meilleur marché** et le **plus puissant,** la
POTASSE
fait de belles récoltes
Tous renseignements sont donnés gratuitement par :
KALI S. A. Hirschengraben 2 **BERNE**

Coffres-forts et Coffrets
avec assurance contre le vol
A. Longchamp
fabr., **Vevey** Tél. 377

Ne jetez pas vos tricots usagés !
Nous les défaisons et cardons à la machine et vous rendons une **BELLE LAINE** chaude et gonflante. — Emploi :
Couvre-pieds, matelas, coussins
Renseignements et prix :
Hoirs d'A. Kohler, Vevey

Du 5 au 10 mars
seulement
SUR TOUS LES ARTICLES **15 %**
Au National, Martigny
A. Girard-Rard

SUCRE DE MALT DU Dr G. WANDER
Le bon vieux remède contre la toux
en vente partout